

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT



Référence N°:
Distribution:

Langue: Français
Original: Français

PROGRAMME D'APPUI AUX RÉFORMES ÉCONOMIQUES – PHASE III (PARE III)

PAYS : REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

RAPPORT D'ÉVALUATION Juin 2012

Équipe de l'Évaluation	Chef d'Équipe Membres de l'équipe :	K. LUMBILA, Macro-Économiste Supérieur, OSGE.2 A. COULIBALY, Expert en Gouvernance en Chef, OSGE.1 K. DIALLO, Économiste Pays Supérieur, ORCE C. AHOSSI, Coordinateur Régional des Acquisitions, ORPF1/CMFO M. YARO, Expert Principal en gestion financière, ORPF2 S. KEITA, Coordinateur Régional en gestion financière, ORPF2/CMFO C. BOLLO-TEMA, Spécialiste Secteur Privé, CMFO J-C. LASSY, Consultant, GECL.1 E. I MOHAMEDOU, Expert Commerce Extérieur en Chef, OSFU A. TARSIM, Macro-Économiste Supérieur, OSGE.1 S.M. IBRAHIM, Consultant Macro-Économiste, OSGE.1 B. BALDE, Consultant, OSGE.1 R. LAKOUE DERANT, Économiste, OSGE.2 S. DAH, Chargée de Gouvernance, OSGE.1
	Directeur Sectoriel : Directeur Pays : Chef d'Unité Sectorielle Chef de Division :	I. LOBE NDOUMBE, Directeur OSGE M. KANGA, Directeur ORCE J.WAHOME, Chef d'Unité Sectorielle, a.i, OSFU J-L. BERNASCONI, Chef de Division, OSGE.1
Revue par les pairs	Pairs évaluateurs	M. MALLBERG, Macro-Économiste en Chef, OSGE.2 T. HOUENINVO, Économiste Pays Principal, ORWB S. CHINIEN, Économiste Principal, OSGE.1 J. NTAMATUNGIRO, Représentant Résident du FMI, Bangui D. TCHUINO, Économiste Principal, Banque Mondiale, Bangui A-C. PERNOU, Chargée de Programme, Délégation de l'UE, Bangui J. KOUAKOU, Représentant Résident de la SFI, Bangui

TABLE DES MATIERES

Liste des annexes, tableaux et encadrés, Équivalences monétaires – Année fiscale, Sigles et abréviations, Informations sur le don, Résumé du Programme, Cadre logique du Programme	i-viii
---	---------------

I – LA PROPOSITION	1
II – CONTEXTE DU PAYS ET DU PROGRAMME	2
2.1 Développement socioéconomique récent, contraintes, défis et perspectives	2
2.2 Stratégie globale de développement du Gouvernement et les priorités à moyen terme des réformes	4
2.3 Situation du portefeuille du Groupe de la Banque	5
III – JUSTIFICATIONS, ÉLÉMENTS CLÉS DE CONCEPTION ET DURABILITÉ	5
3.1 Lien avec le DSP, évaluation de l'état de préparation pays et éléments analytiques sous-jacents	5
3.2 Collaboration et coordination avec les autres bailleurs de fonds	7
3.3 Résultats d'opérations similaires achevées ou en cours et enseignements tirés	8
3.4 Liens avec les opérations en cours de la Banque	9
3.5 Avantages comparatifs de la Banque	9
3.6 Application des principes de bonnes pratiques en matière de conditionnalités	9
IV – LE PROGRAMME PROPOSÉ	9
4.1 But et objectifs du Programme	9
4.2 Piliers, objectifs spécifiques et résultats escomptés du Programme	9
4.3 Besoins financiers et dispositions relatives au financement	15
4.4 Bénéficiaires du programme	15
4.5 Impact sur le genre	16
4.6 Impact sur l'environnement et Changements climatiques	16
4.7 Autres impacts	16
V – MISE EN OEUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION	17
5.1 Dispositions relatives à la mise en œuvre	17
5.2 Dispositions relative au suivi et à l'évaluation	17
VI – DOCUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ LÉGALE	17
6.1 Documents juridiques	17
6.2 Conditions préalables à l'intervention du Groupe de la Banque	18
6.3 Respect des politiques du Groupe de la Banque	18
VII – GESTION DES RISQUES	18
VIII – RECOMMANDATION	19

Liste des tableaux

Tableau 1	Indicateurs macro-économiques clés
Tableau 2	Critères d'admissibilité des Pays Membres Régionaux à l'Appui Budgétaire Général (ABG)
Tableau 3	Domaines d'intervention des appuis budgétaires des PTFs
Tableau 4 :	Besoins financiers et dispositions relatives de financement

Encadrés

Encadré 1	Axes stratégiques du DSRP II
Encadré 2	Principales mesures prises dans le cadre du dialogue relatif au PARE III

Liste des annexes

Annexe 1	Lettre de politique des réformes du gouvernement de la RCA
Annexe 2	Matrice des mesures du Programme
Annexe 3	Note sur les relations avec le FMI
Annexe 4	Principaux indicateurs macro-économiques et financiers

Équivalences monétaires (Juin 2012)

Unité monétaire	=	Franc CFA
1 UC	=	798,73 FCFA
1 UC	=	1,22 Euros (EUR)
1 UC	=	1,51 Dollars EU (USD)

Année fiscale

1^{er} Janvier – 31 Décembre

Le présent rapport a été rédigé par une équipe, conduite par K. LUMBILA, Macro-économiste Supérieur, OSGE.2 et composée de MM. I. MAHDI, Analyste financier en Chef, OSGE.2 et A. TARSIM, Économiste supérieur, sur la base d'une mission effectuée à BANGUI en septembre 2011. Ce rapport a été actualisé en avril 2012. Toute question relative à ce rapport devra être adressée à M. N. LOBE, Directeur, OSGE (poste 2077) et M. J-L. BERNASCONI, Chef de Division, OSGE.1 (poste 2177).

Sigles et abréviations

AFAC	Association des Femmes d’Affaires Centrafricaines
BAD	Banque Africaine de Développement
BEAC	Banque des États de l’Afrique Centrale
BM	Banque Mondiale
CCIMA	Chambre de Commerce, de l’Industrie et de l’Artisanat
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CFA	Communauté Financière Africaine
CFAA	Country Financial Accountability Assessment
CfRN	Coalition des Pays du Bassin du Congo et de la Coalition For Rainforest Nations
CGAB-DSRP	Cadre Général des Appuis Budgétaires du DSRP
CNLC	Comité National de Lutte contre la Corruption
CPC	Cadre Permanent de Concertation
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CS-REF	Cellule Chargée du Suivi des Réformes Économiques et Financières
DDP	Direction de la Dette et des Participations
DDR	Désarmement, Démobilisation, et Réintégration
DGB	Direction Générale du Budget
DGDDI	Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
DGID	Direction Générale des Impôts et des Domaines
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DGPS	Direction générale des Politiques et Stratégies
DPI	Dialogue Politique Inclusif
DSI	Direction des Services de l’Information
DSF	Déclaration Statistique et Fiscal
DSPPC	Document de Stratégie de Partenariat Pays Conjoint
DSRFP	Document de Stratégie Globale de la Réforme des Finances Publiques
ECASEB	Enquête Centrafricaine pour le Suivi Évaluation du Bien-être
EPIP	Évaluation des Politiques et des Institutions du Pays
EOP	Entreprises et Offices Publics
FAD	Fonds Africain de Développement
FEC	Facilité Élargie de Crédit
FMI	Fonds Monétaire International
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
GAP	Gouvernance Action Plan
GC	Gouvernement Centrafricain
GES	Gaz à Effet de Serre
GFP	Gestion des Finances Publiques
GESCO	Système d’Information à l’Appui de la Gestion des Finances Publiques
GUFE	Guichet Unique des Formalités de Création des Entreprises
MFB	Ministère des Finances et du Budget
MPECI	Ministère du Plan, de l’Économie et de la Coopération internationale
MoU	Mémoire d’Entente
MSFP	Manuel de Statistiques de Finances Publiques
OAP	Opérations d’Appui Programmatique
OFCA	Organisation des Femmes Centrafricaines
OHADA	Organisation pour l’Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PARE	Programme d’Appui aux Réformes Économiques
PANA	Plan d’Action National d’Adaptation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRGF	Programme des Réformes Globales des Finances Publiques
PTF	Partenaire Technique et Financier
RCA	République Centrafricaine

RCCM	Registre du Commerce et du Crédit Mobilier
RDC	République Démocratique du Congo
REDD	Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation
SFI	Société Financière Internationale
STP-SRMEF	Secrétariat Technique Permanent de Suivi des Réformes Macroéconomiques et Financières
SYSTEMIF	Système d'Information de Gestion Fiscale
SYGADE	Système d'Information de Gestion de la Dette
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'État
UC	Unité de compte
UE	Union Européenne

INFORMATIONS SUR LE DON

Informations sur le bénéficiaire

DONATAIRE :

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

AGENCE D'EXECUTION :

Ministère des Finances

Plan de Financement

Source	Montant (en million d'UC)	Instrument
Banque mondiale	5,5	Don
FAD/FEF	16	Don FEF
UE	6,6	Don

Informations sur le financement du FAD

Monnaie du don	Unité de compte
Type de taux d'intérêt :	Sans objet
Taux de base (Flottant)	Sans objet
Marge de taux d'intérêt	Sans objet
Marge de financement :	Sans objet
Commission d'engagement	Aucune
Autres commissions	Aucune
Durée	Sans objet
Période de grâce	Sans objet

Activités	Date
1. Approbation de la note de conception	Août 2011
2. Évaluation	1-15 septembre 2011
3. Équipe-pays	Décembre 2011
3. Comité des opérations	Juillet 2012
2. Négociations de l'accord de don	Juillet 2012
2. Présentation aux Conseils	Septembre 2012
3. Signature du protocole de don	Septembre 2012
4. Mise en vigueur	Septembre 2012
5. Décaissement de la 1 ^{ère} tranche	Octobre 2012
6. Revue à mi-parcours	Avril 2013
7. Décaissement de la 2 ^{ème} tranche	Octobre 2013
8. Revue finale	Avril 2014
9. Rapport d'achèvement	Octobre 2014

RESUME DU PROGRAMME

Aperçu du programme	Titre du Programme / Numéro: Programme d'appui aux réformes économiques – Phase III (PARE III) / P-CF-KA0-003 Portée géographique: Territoire national Délai global : 18 mois (Juin 2012 – Décembre 2013) Financement: 16 millions UC (FEF) Instrument opérationnel: Appui budgétaire général Secteur: Gouvernance économique et financière.
Description et Réalisations escomptées du Programme	Le PARE III a pour objectif de contribuer, à travers le renforcement de la gouvernance économique et financière, et l'amélioration de l'environnement des affaires, à la création des conditions favorables à une croissance rapide, tirée par le secteur privé et génératrice d'emplois. Il est attendu au titre des réalisations de ce programme à l'échéance de 2013 : (i) l'amélioration de la préparation et de l'exécution budgétaire ; (ii) la mobilisation accrue des ressources internes grâce à l'élargissement de l'assiette fiscale; (iii) la simplification des procédures de création et de conduite des affaires par les opérateurs économiques ; (iv) le renforcement de la gouvernance dans les secteurs minier et forestier ; (v) l'augmentation de la part du Budget allouée aux secteurs prioritaires à 40% contre 37% en 2011, et le taux d'investissement privé porté à 10% du PIB contre 8,4% en 2011.
Évaluation des besoins et pertinence	Le PARE III s'inscrit dans le cadre du premier pilier de la FEF qui appelle un soutien aux Etats considérés « comme en bonne voie » vers la stabilité et le redressement économique. La RCA a été marqué par plusieurs années de conflit armé, qui ont détruit le tissu économique et social, et affaibli considérablement les institutions de l'État. Face à cette situation, les autorités centrafricaines se sont engagées dans une dynamique de reconstruction, visant, entre autres, à rétablir les capacités de l'État à fournir les services de base essentiels aux populations et aux opérateurs économiques. Mais pour assumer cet engagement, les autorités centrafricaines ont besoin d'un appui conséquent et coordonné des partenaires au développement car le pays reste très fragile malgré les progrès enregistrés dans le processus de réconciliation nationale, et sur le plan de la stabilité macroéconomique. En effet, la gestion des finances publiques (GFP), présente encore des faiblesses au niveau de la préparation, de l'exécution, et du contrôle budgétaire et l'essor du secteur privé est encore freiné par un environnement légal, réglementaire et institutionnel peu incitatif.
Valeur ajoutée de la Banque	La Banque a apporté, par le passé, des appuis à la RCA et à d'autres pays fragiles, aussi bien dans le domaine du renforcement des capacités institutionnelles que dans celui des réformes économiques et financières. Elle en a tiré de nombreux enseignements, qu'elle a capitalisés dans la préparation de la présente opération. De même, en 2010, la Banque a été au premier plan dans l'élaboration du PEFA. Elle dispose ainsi d'une bonne base pour engager le dialogue, au plus haut niveau, avec les autorités sur des questions sensibles de bonne gestion des ressources publiques et de lutte contre la corruption. Par ailleurs, le Bureau de la Banque en RCA (CFFO), ouvert en avril 2012, permettra d'améliorer la qualité des interventions de la Banque. En effet, CFFO est appelé à jouer un rôle majeur dans la conduite du dialogue avec le gouvernement et le suivi de la mise en œuvre des appuis budgétaires à travers le cadre global d'appui budgétaire (CGAB) qui est le forum mis en place par les PTFs apportant leur appui à la mise en œuvre du DSRP.
Développement institutionnel et accumulation du savoir	Le PARE III contribuera au développement institutionnel de l'Administration publique en rendant le système de gestion des finances publiques plus performant et l'environnement des affaires plus attractif. Le présent programme est soutenu par le projet d'appui institutionnel (PARCGEF) qui vise à renforcer les capacités techniques des structures chargées de la mise en œuvre des réformes du PARE III. Par ailleurs, les différents travaux analytiques effectués concourent à une accumulation du savoir qui a permis d'améliorer la conception du présent programme.

CADRE LOGIQUE AXE SUR LES RESULTATS DU PROGRAMME

Pays et titre du programme : République Centrafricaine : Programme d'Appui aux Réformes Économiques phase III (PARE III)
But du programme : Contribuer à la promotion de la croissance économique accélérée et inclusive permettant de réduire la pauvreté

CHAÎNE DES RESULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES /MESURES D'ATTENUATION			
		Indicateurs (y compris les ISC)	Situation de référence	Cible					
IMPACT	Les conditions d'une croissance rapide et inclusive permettant de réduire la pauvreté sont créés	La part du Budget allouée aux secteurs prioritaires	37% en 2011	40% en 2013	Données Ministère des Finances et du Budget				
		Taux d'investissement privé (% du PIB)	8,4% en 2011	10% en 2013					
EFFETS	I. La gestion des finances publiques est renforcée :	I-a. La qualité de la préparation et de l'exécution budgétaires sont améliorées	I.a.1- Délai de transmission du projet de loi de finance de l'année N au Parlement	Moins de 30 jours de la fin de l'année 2011 pour le Budget de 2012	75 jours de la fin de l'année N-1 à partir du Budget de 2013	Données Ministère des Finances et du Budget	Risques - Instabilité politique - Dérapage budgétaire ; - Réduction de la mobilisation des ressources et donc l'exécution budgétaire ; - Les chocs extérieurs : Mesure d'atténuation : - Concernant l'instabilité politique, le PARE III s'inscrit dans le cadre d'une coordination globale entre différents partenaires au développement et le Gouvernement permettant d'assurer l'engagement de celui-ci dans la mise en œuvre des réformes visant à renforcer la stabilité politique. -Pour ce qui est des risques de dérapage, de la mobilisation des ressources et des chocs exogènes, l'engagement des autorités dans les réformes et gestion macroéconomique prudente suivie par le FMI permettra d'atténuer ces risques		
			I.a.2- Écart entre dépenses réelles par rapport aux dépenses approuvées [Pi-1 du PEFA]	40% en 2011 (en % des dépenses votés) [D en 2009]	moins de 30% en 2013 [C en 2012]	Données Ministère des Finances et du Budget et PEFA			
	I-b. La mobilisation des ressources internes est améliorée	I.b.1- Le taux de pression fiscale passe (% PIB)	10,8% du PIB en 2011	Au moins 12% en 2013	Données Ministère des Finances et du Budget				
		I.b.2- Recettes intérieures collectées par rapport aux estimations [Pi-3 du PEFA]	90% en 2011 [C en 2009]	95% en 2013 [C+ en 2012]	Données Ministère des Finances et du Budget et PEFA				
	II. Le climat des affaires et la gouvernance du secteur extractif sont améliorés	II.a- L'environnement des affaires est amélioré et l'investissement privé est promu	II.a.1- Le délai de création des entreprises	22 jours en 2011	7 jours en 2013	Rapport du Doing Business			
			II.a.2- Ratio d'entreprises créées par les femmes par rapport au total d'entreprises créées	20% en 2011	25% en 2013	Rapports du Guichet Unique pour la Formalisation des entreprises			
	II.b- La gouvernance des secteurs productifs est améliorée	II.b.1- Contribution du secteur minier aux recettes intérieures	2,5% en 2011	3,5% en 2013	Données Ministère des Finances et du Budget				
			II.b.2- Contribution du secteur forestier à l'économie	Moins de 3% du PIB en 2011	Plus de 3% du PIB en 2013				
	PRODUITS	Composante I – Renforcement de la gestion des finances publiques						Risques - Faiblesse des capacités institutionnelles - Risque fiduciaire Mesure d'atténuation :	
		I-a. Amélioration de la qualité de la préparation et de l'exécution budgétaires							
Extension des pré-conférences budgétaires aux départements ministériels		Nombre de départements ministériels concernés	14 pour le Budget 2012	18 pour le Projet de la LF 2013 et 22 pour 2014	Rapport de la Direction Générale du Budget				
Élaboration d'un manuel de procédures d'exécution budgétaire		Manuel de procédures d'exécution budgétaire	Non disponible	Manuel validé au plus tard décembre 2012	Manuel de procédures d'exécution budgétaire disponible				

CHAINE DES RESULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES /MESURES D'ATTENUATION
	Indicateurs (y compris les ISC)	Situation de référence	Cible		
Production du plan annuel mensualisé de trésorerie	Disponibilité du plan annuel de trésorerie	Non disponible	Disponible au plus tard 30 juin 2012	Plan de trésorerie annuel	- Projet de la Banque (PARCGEF) et des autres PTFs mettant à disposition de l'assistance technique et facilitant la formation des agents de l'État - Réformes mises en œuvre dans le PARE ainsi que les mesures de sauvegarde prises par les autorités pour renforcer la gestion des finances publiques
Régularisation des dépenses à charge du Trésor	Délai de régularisation	Non fixé	Moins de 15 jours à partir de septembre 2012 et 7 jours dès janvier 2013	Rapport de la Direction Générale du Budget	
Transmission / publication dans les délais les comptes administratifs et de gestion 2009 et 2010 à la Cour des Comptes	Comptes administratifs et de gestion 2009 et 2010 transmis à la Cour des Comptes au deuxième semestre 2012	Seule Loi de Règlement 2008 disponible et présenté au Parlement avec le Budget 2012	Lois de Règlement 2009 et 2010 présentées avec le Projet de Loi des Finances 2013 au Parlement	Rapport du Ministère des Finances	
I-b. Amélioration de la mobilisation des ressources internes					
Simplification de l'impôt sur le revenu des personnes physiques	Nouvelle taxation simplifiée	Non appliquée	En application avant la mi-2013	Disposition dans la loi de finances 2013	
Mise à jour et sécurisation du Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF) unique	Le NIF est mis à jour et sécurisé	Le NIF n'est pas fiable. Il y a des doublons	Le NIF est mis à jour et sécurisé en mars 2013	Rapport du Ministère des Finances	
Mise à jour du Code Général des Impôts	Code Général des Impôts révisé	Ancien Code	Code mis à jour avant la mi-2013	Code Général des Impôts	
Composante II – Amélioration de l'environnement des affaires et de la gouvernance des secteurs productifs					
II.a- Amélioration de l'environnement des affaires et promotion de l'investissement privé					
Renforcement du cadre institutionnel de concertation Public-Privé	Cadre de Concertation Public-Privé (CPC) est opérationnel	CPC non opérationnel	Opérationnel avant la fin 2012	Procès-verbaux des réunions du comité	
Adoption de la Charte Nationale de l'Investissement par le Parlement	Charte adoptée par le Parlement	Ancienne charte	Nouvelle Charte adoptée au plus tard mars 2013	Rapport du Ministère du Commerce et Industrie	
Modernisation du RCCM par arrêté le Ministre de la Justice	Arrêté fixant le cadre institutionnel pour la modernisation du RCCM est signé	Le RCCM est non fiable et difficile à accéder	Arrête signé au plus tard décembre 2012	Rapport du Ministère de la Justice	
Modernisation et simplification de la réglementation de l'obtention de permis de construire	Procéder à un inventaire exhaustif des permis et autres autorisations requises	Multiplicité des autorisations requises dont les délais d'obtention sont longs et le coût élevé	Rapport d'inventaire et mesures modernisation et simplification disponibles	Rapport du CPC /Primature	
Préparation de la mise en conformité de la législation nationale avec les normes de l'OHADA	Produire un rapport identifiant les textes de la législation nationale nécessitant la conformité avec l'OHADA	La législation nationale n'est conforme à l'OHADA	Rapport d'état de lieu des textes de la législation nationale nécessitant la conformité avec l'OHADA disponible	Rapport du Ministère de la Justice	

CHAÎNE DES RESULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES /MESURES D'ATTENUATION
		Indicateurs (y compris les ISC)	Situation de référence	Cible		
	II.b- Amélioration de la gouvernance des secteurs productifs					
	Extension du périmètre des rapports ITIE au secteur forestier et participation représentative de la société civile au comité national de l'ITIE	(i) Nombre de secteurs couvrt par l'ITIE ; (ii) Nombre de représentants de la société civile qui participent activement au comité national	(i) Les Rapports ITIE couvrent uniquement le secteur minier ; (ii) 5/9 des membres participent effectivement au comité national ITIE	(i) Le 4ième rapport ITIE- RCA couvre le secteur minier et forestier et publié avant fin 2013 ; (ii) 9/9 des représentants de la société civile participent activement	Rapport disponible sur le site du Conseil National de l'ITIE Le prochain rapport de validation ITIE ou appréciation du secrétariat international de l'ITIE	
	Adoption du Projet de loi portant création de l'Agence autonome de gestion des ressources forestières	Adoption du projet de loi par le Parlement	Pas de texte	Projet de loi adopté avant la mi-2013	Document d'adoption par le Conseil des Ministres	
	Input : Financement (en millions d'UC): FEF = 16					

RAPPORT ET RECOMMANDATION DE LA DIRECTION
À L'INTENTION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION CONCERNANT
UNE PROPOSITION DE DON EN FAVEUR DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
POUR LE PROGRAMME D'APPUI AUX REFORMES ECONOMIQUES
PHASE III (PARE III)

I LA PROPOSITION

1.1 **La présente proposition soumise à l'approbation du Conseil porte sur l'octroi d'un don de 16 millions d'UC**, sur les ressources de la Facilité pour les États Fragiles (FEF), à la République Centrafricaine (RCA) en vue de financer le Programme d'appui aux réformes économiques – Phase III¹ (PARE III) – pour deux exercices budgétaires (2012-2013) Le PARE III permettra de poursuivre et de consolider les acquis des réformes visant à renforcer la gestion des finances publiques (GFP), initiées depuis 2007. Il étendra aussi l'appui de la Banque à la réforme de l'environnement des affaires et des secteurs productifs (mines et bois) pour contribuer à mettre le pays sur la voie du progrès durable.

1.2 **Le PARE III est conforme aux priorités du Document de Stratégie de Partenariat Pays Conjoint (DSPPC)** de la Banque et la Banque mondiale pour la période 2009-2012. Il est également en droite ligne avec les orientations du Document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté, le DSRP II 2011-2015². Il s'inscrit dans la continuité des deux opérations d'appui aux réformes précédentes (PARE I et II), et de l'appui institutionnel (PARCGEF) financés par la Banque.

1.3 **Le PARE III a pour objectif global de contribuer, à travers le renforcement de la gouvernance économique et financière et l'amélioration de l'environnement des affaires, à la création des conditions favorables à une croissance accélérée, tirée par le secteur privé, et créatrice d'emplois.** Les objectifs spécifiques de ce programme sont : (i) le renforcement de la gestion des finances publiques; et (ii) l'amélioration de l'environnement des affaires et de la gouvernance des secteurs productifs. À l'issue de la mise œuvre de ce programme, les principaux résultats suivants sont attendus: (i) l'amélioration de la préparation et de l'exécution budgétaires ; (ii) la mobilisation accrue des ressources internes grâce à l'élargissement de l'assiette fiscale; (iii) la simplification des procédures création et de conduite des affaires ; et (iv) le renforcement de la gouvernance dans les secteurs minier et forestier. Le PARE III devrait, à l'échéance de 2013, contribuer à augmenter la part du Budget allouée aux secteurs prioritaires à 40% contre 37% en 2011, et le taux d'investissement privé de 10% contre 8,4% en 2011.

1.4 **Le présent programme a été conçu en consultant de manière continue plusieurs parties prenantes**, notamment, les administrations en charge des finances publiques et du secteur privé. Les groupements professionnels des entreprises (patronat, entrepreneuriat féminin), la société civile et les principaux partenaires techniques et financiers (BM, FMI, UE, bilatéraux, etc.) ont également été consultés. Ces consultations ont mis en exergue la pertinence d'approfondir la réforme des finances publiques et d'étendre le champ de la réforme au secteur privé (voir annexe 1 : lettre de politique de réformes du Gouvernement).

¹ Ce programme est considéré comme la phase III du PARE dans la mesure où il fait suite aux PARE I et II qui avaient aussi appuyé les réformes économiques bien qu'étant des appuis à la balance des paiements. C'est le PARE III qui est véritablement le premier appui budgétaire de la Banque en RCA.

² Le DSRPII 2011-2015 a été finalisé, présenté aux bailleurs de fonds en juin 2011, et validé au cours d'un Atelier National de Validation tenu fin novembre 2011.

II CONTEXTE DU PAYS ET DU PROGRAMME

2.1. Développements politiques et socio-économiques récents, contraintes, défis et perspectives.

2.1.1 *Développements politiques récents* : **La République Centrafricaine a connu, durant plusieurs années, de violents conflits armés. Toutefois, la situation politique du pays s'est améliorée sensiblement**, avec la tenue des assises du Dialogue Politique Inclusif (DPI) en décembre 2008, suivie par l'organisation des élections présidentielle et législative respectivement en janvier et mars 2011. Ces deux événements ont favorisé la consolidation de la paix et la réconciliation nationale en RCA. Malgré ces acquis dans le domaine de la gouvernance politique, la RCA demeure un état post-conflit fragile où persistent encore des poches d'insécurité. Le gouvernement, issu des élections de 2011, entend poursuivre la mise en œuvre du plan prioritaire pour la consolidation de la paix (PPCP) et du cadre stratégique pour la consolidation de la paix (CSCP), conformément à l'Axe stratégique I du DSRP II relatif à la « Consolidation de la paix, de la Gouvernance et de l'État de droit ».

2.1.2 *Développements socio-économiques récents*: **L'activité économique a été plus dynamique en 2011, et s'est traduite par un taux de croissance de 3,3% par rapport à 3,0% en 2010.** Cette croissance a été tirée par le secteur agricole, et la modeste reprise des exportations de bois et de diamants. Grâce à une augmentation de la production agricole domestique, les pressions inflationnistes ont été contenues, et l'inflation, en moyenne annuelle, a continué sa tendance baissière pour atteindre 1,2% en 2011, contre 1,5% en 2010. ***S'agissant des finances publiques***, l'exécution budgétaire de l'année 2011 a été relativement rigoureuse face à la faible mobilisation des recettes et au non-décaissement des appuis budgétaires attendus. Par conséquent, le solde budgétaire global (dons exclus, base engagement) a été contenu à -4,9% du PIB, contre 7,7% en 2010. ***En ce qui concerne la position extérieure***, la situation est demeurée fragile en 2011, en dépit d'une légère amélioration de la balance commerciale. Avec l'augmentation de la facture pétrolière et la réduction des appuis extérieurs, le déficit du compte courant a atteint environ 10% du PIB en 2011 contre 8,1% en 2010. De plus, suite au ralentissement des investissements directs étrangers, les réserves de change ont baissé à 2,8 mois d'importations à fin 2011.

2.1.3 ***Au plan social et du genre***, le profil³ de pauvreté de la RCA, en 2008, situe l'incidence de la pauvreté monétaire à 62% de la population, celle-ci est plus prononcée en milieu rural (70,3%) qu'en milieu urbain (29,7%). Les ménages monoparentaux féminins (21,8%) sont parmi les plus pauvres, exposés à l'insécurité alimentaire et la malnutrition⁴ car les femmes travaillent souvent dans des activités à faible rendement et revenus, à des postes subalternes et précaires, et dans le secteur informel. Par ailleurs, l'accumulation des arriérés de salaires, dans ce pays, a souvent été à la base des tensions sociales ayant parfois conduit aux conflits armés, lesquels affectent beaucoup plus les femmes que les hommes. Ces dernières années les tensions ont été apaisées grâce à la régularisation des arriérés de salaires et à l'intégration dans la Fonction publique de nouveaux fonctionnaires et agents de l'État, ainsi que par une meilleure maîtrise de l'inflation. En outre, le dernier rapport provisoire relatif à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) pour la période 2007-2009 montre que les progrès enregistrés demeurent faibles au regard de l'ampleur des défis. Le classement de la RCA au 179ème rang sur 187 pays selon l'Indice de développement humain (IDH) du PNUD (2011), illustre les conditions de vie précaires de la population et la faiblesse de l'accès aux services sociaux de base⁵.

³ Le profil de pauvreté est issu de l'Enquête Centrafricaine pour le Suivi Évaluation du Bien-être (ECASEB) de 2008. La pauvreté non monétaire est estimée à 75% de la population (33,3% en milieu urbain et 66,6% en milieu rural). En 2003, l'incidence de la pauvreté monétaire était estimée à 67% de la population.

⁴ Un résumé du Profil de Genre Pays produit par le Groupe de la BAD en Octobre 2011 est repris dans l'annexe technique 11.

⁵ Environ 86% de la population n'a pas accès aux services de santé et 41% des adultes sont analphabètes.

2.1.4 Évolutions récentes en matière de gouvernance: Les indicateurs de la RCA montrent que beaucoup reste à faire pour endiguer le phénomène de la corruption et améliorer la transparence dans la gestion économique du pays. En effet, si l'indice Évaluation des politiques et des institutions du pays (EPIP) s'est amélioré modestement de 2008 à 2010, passant de 2.94 à 3.0; les autres indicateurs de la gouvernance stagnent ou se détériorent. Sur l'indice Mo Ibrahim, la RCA reste, entre 2010 et 2011, au 49^{ème} rang sur 53 pays avec un score en deçà des moyennes Africaine et de la région d'Afrique centrale. Les indicateurs de la RCA sont aussi en deçà de la moyenne régionale concernant les indicateurs de gouvernance publiés par la Banque mondiale. Quant à la question spécifique de la corruption, la RCA a reculé de trois places (de 151^{ème} au 154^{ème} rang sur 182 pays) sur l'Indice de Perception de la Corruption de Transparency International entre 2008 à 2011. Cette faible performance indique que des actions fortes et urgentes doivent être menées pour améliorer la situation. Ainsi, la création d'un Comité National de Lutte contre la Corruption (CNLC) en 2008, et la volonté d'assainir la gouvernance des Entreprises et Offices Publics (EOP) par la suspension de leurs conseils d'administration en mars 2012 montrent que le gouvernement est déterminé à lutter efficacement contre la corruption et à renforcer la transparence dans la gestion économique du pays.

2.1.5 Renforcement de la transparence dans la gestion des ressources naturelles. Des progrès significatifs ont été réalisés par le gouvernement dans le domaine de la transparence dans la gestion des ressources naturelles. En effet, suite à l'engagement du gouvernement à mettre en œuvre l'ITIE, en 2007, la RCA a été admise comme pays candidat à l'ITIE en novembre 2008. Les paiements effectués par les compagnies minières et les comptoirs d'achat de diamant au titre des taxes et autres redevances ont été réconciliés avec les revenus reçus par l'État sur ces produits miniers; et ont été publiés dans deux rapports ITIE couvrant la période de 2006 à 2009. Le pays a ensuite complété le processus de validation⁶ et a été désigné comme pays conforme aux normes de l'ITIE en mars 2011. La RCA a également adhéré au programme UN-REDD+ pour la gestion du bassin forestier du Congo en 2010.

2.1.6 Perspectives globales à moyen terme : Concernant les perspectives à moyen terme de la RCA, on table sur une légère amélioration des fondamentaux économiques. La mise en œuvre satisfaisante des réformes a donné à la RCA un cadre macroéconomique relativement stable. Ce cadre a permis d'amortir les chocs que l'économie a subis du fait de la crise économique et financière mondiale en 2008, ainsi que ceux liés aux crises énergétique et alimentaire, et au changement climatique. Sur le moyen terme, les indicateurs fondamentaux de l'économie garderaient une solidité appréciable (Table 1, ci-contre): **la croissance économique** devrait atteindre près de 6% en 2014, et serait tirée par la production agricole, les investissements dans les secteurs du bâtiment, de la construction et des mines, ainsi que les projets régionaux d'infrastructure. Mais dans un contexte de cours élevés des hydrocarbures au niveau international, **l'inflation** risquerait de s'accroître et atteindre environ 7% en 2012 pour ensuite retomber en dessous du critère de convergence de la CEMAC. Le **déficit budgétaire** ne dépasserait pas 1,5% du PIB; et **la position extérieure** qui s'est fragilisée pour atteindre 10% du PIB en 2010 à cause notamment de la réduction des appuis extérieurs, s'améliorerait progressivement pour atteindre 5,3% du PIB en 2014. La situation de l'endettement reste viable⁷: de 41,9% du PIB en 2011 le niveau de la dette extérieure du secteur public diminuera à 33,5% du PIB en 2013. Grâce à ce cadre macro-économique à moyen terme viable, la RCA a pu conclure un programme avec le FMI au titre de la Facilité Élargie du Crédit (FEC), qui prend effet dès juin 2012.

	2010	2011	2012**	2013**	2014**
Taux de croissance du PIB réel	3.0	3.3	4.1	4.2	5.9
Solde budgétaire global	-2.9	-1.6	-0.5	-1.3	-0.9
Inflation (moyenne annuelle)	1.5	1.2	6.8	1.6	2.3
Solde extérieur courant	-9.9	-7.5	-6.8	-6.0	-5.3
Sources: Gouvernement de la RCA et estimations FMI, Avril 2012					
*Sauf le tx de croissance du PIB réel exprimé en var. annuelle, ** projections					

⁶ Good Corporation, qui est un validateur agréé par le conseil d'administration de l'ITIE a évalué tous les indicateurs relatifs à la mise en œuvre de l'ITIE et soumis son rapport final le 11 Novembre 2010. Ce rapport a conclu que la RCA a fait des progrès satisfaisants sur tous les indicateurs et une recommandation pour la conformité a été soumise au conseil d'administration de l'ITIE.

⁷ En 2008, avant l'atteinte du Point d'Aboutissement de l'Initiative –PPTE, la dette du secteur public s'élevait à 80,3% du PIB.

2.1.7 *Contraintes et défis.* **Les conflits armés qui se sont succédés dans le pays ont détruit le tissu économique et social, et affaibli considérablement les institutions publiques.** En vue de sortir progressivement de la fragilité et d'accélérer l'atteinte des OMD, le gouvernement table sur un taux de croissance de 7% en moyenne par an dans le cadre de son DSRP II (2011-2015). Pour atteindre cet objectif de croissance forte, le gouvernement est confronté à deux défis majeurs. Il s'agit de: (i) poursuivre la réforme des finances publiques dans le but de consolider les acquis; et (ii) étendre le champ des réformes au secteur privé de manière à mettre le pays sur le chemin du progrès durable.

- **Sur le plan des finances publiques, le gouvernement compte relever le défi de la mobilisation des ressources internes nécessaires pour financer les investissements publics en infrastructures de base.** Aussi, importe-t-il de renforcer le cadre de préparation et d'exécution budgétaire de manière à rehausser la crédibilité et la prévisibilité budgétaire en faveur des secteurs prioritaires, qui sont susceptibles d'améliorer la compétitivité de l'économie centrafricaine.
- **Concernant le secteur privé, le défi à relever consiste à faire de ce secteur le moteur de croissance et de création d'emplois.** Or, en RCA, l'essor du secteur privé est freiné non seulement par le manque d'infrastructures (transport et énergie électrique), mais aussi par de nombreuses contraintes liées, en grande partie, à l'environnement des affaires, considéré comme l'un des moins attractifs au monde (182ème rang en 2011 sur 183 pays dans le classement Doing Business). les facteurs explicatifs de cette situation sont notamment (i) l'instabilité du cadre juridique et institutionnel ; (ii) le dysfonctionnement du système judiciaire et les difficultés d'exécution des jugements ; (iii) les faiblesses du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) au Greffe du Tribunal du Commerce ; (iv) l'absence de systèmes de financement adaptés et de toute politique d'appui au financement de l'économie (fonds de garantie, crédit-bail etc.) pour les PME ; (v) la quasi-disparition du dispositif institutionnel d'appui au secteur privé ; et (viii) la méfiance caractérisant les relations entre l'administration et le secteur privé et l'absence de formalisation de la concertation en dépit de la reconnaissance du rôle du secteur privé dans le développement économique (voir annexe technique 9) .

2.2 Stratégie globale de développement du Gouvernement et priorités à moyen terme

2.2.1 **La stratégie à moyen terme du Gouvernement centrafricain est inscrite dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté II (DSRP II),** qui couvre la période 2011-2015. Cette stratégie s'inscrit dans le prolongement des grandes orientations de la précédente (2008-2010).

Encadré 1 – Axes stratégiques du DSRP II

Axe I : La consolidation de la paix à travers le renforcement de la sécurité, de la gouvernance et de l'État de droit ;
 Axe II : La relance économique par un nouvel élan du processus de l'intégration régionale ;
 Axe III : La valorisation du capital humain par la facilitation de l'accès des pauvres aux services sociaux essentiels et à la protection sociale.

Il s'agira principalement de consolider les acquis du DSRP I et de continuer à engager des réformes structurelles. La nouvelle stratégie s'articule autour de trois axes inter-reliés, repris dans l'encadré 1, ci-dessus, qui devront établir les bases d'une dynamique pour la réduction de la pauvreté.

2.2.2 **Les actions engagées dans le cadre de la mise en œuvre du DRSP I ont permis de réaliser des progrès significatifs,** notamment: (i) la restauration progressive de la paix par la recherche de la cohésion sociale autour des fondations de la réconciliation nationale, (ii) la conduite satisfaisante en 2011 d'un processus électoral, et (iii) la stabilisation du cadre macroéconomique. Cette dynamique de la réforme doit être soutenue sur une longue période pour consolider ces acquis, qui sont des progrès notables vers le retour à la légalité constitutionnelle et la sortie graduelle de la fragilité.

2.2.3 **Dans le cadre de la gestion des finances publiques, la RCA est engagée depuis 2005 dans une démarche de réforme ambitieuse.** Cet engagement s'est consolidé avec la signature avec le FMI d'un programme de réformes appuyé par la Facilité Élargie de Crédit (FEC), couvrant la période 2007-2010, dont l'objectif principal était le renforcement de la gestion des finances publiques. La mise en œuvre de ce programme a permis l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative Pays

Pauvres Très Endettés (I-PPTE) en juin 2009. Les autorités centrafricaines, avec l'appui des PTFs ont élaboré un plan global de réformes (PRGF) afin d'améliorer significativement la qualité de la gestion des finances publiques (GFP). Ce plan s'est basé sur les conclusions des évaluations PEFA de 2008 et 2010.

2.3 Situation du portefeuille du Groupe de la Banque

2.3.1 Le portefeuille de la Banque en RCA s'élève à un montant total de 58,74 millions et comprend cinq (5) opérations nationales, une opération régionale (transport), et un programme d'assistance technique ciblé. La revue de portefeuille fait par la Banque en avril 2011 montre que la performance du portefeuille est globalement satisfaisante, malgré l'environnement généralement difficile d'un pays post-conflit. La note d'évaluation du portefeuille est de 2,12 sur une échelle de 1 à 3. Le portefeuille est très jeune avec un âge moyen de 16,32 mois. Le taux de décaissement du portefeuille national est de 25,2% et celui du projet multinational de 15,7%. Il ne comprend aucun projet à risque. La préparation du PARE III a intégré les leçons tirées de cette revue en s'appuyant systématiquement sur les travaux analytiques en vue d'améliorer la qualité à l'entrée, et en s'alignant sélectivement sur les priorités du DSRP II.

III JUSTIFICATION, ÉLÉMENTS CLÉS DE CONCEPTION ET DURABILITÉ

3.1 Liens avec le DSP, évaluation de l'état de préparation pays et éléments analytiques sous-jacents

3.1.1 Liens avec le DSP : Le PARE III est conforme au Document de Stratégie de Partenariat Pays Conjointe (DSPPC 2009-2012) de la Banque et de la Banque mondiale, en particulier, le premier axe relatif à la consolidation de la gouvernance et des capacités institutionnelles. En effet, le programme proposé, à travers ses deux composantes vise à répondre aux objectifs du premier axe du DSPPC à savoir : (i) le renforcement de la gestion des finances publiques et de la mobilisation des ressources internes; (ii) l'amélioration du climat des affaires ; et (iii) le renforcement de la transparence et de la responsabilité dans la gestion des ressources naturelles. Le PARE III est également fondé sur les orientations stratégiques de la DSRP II (2011-2015), et s'insère dans ses deux premiers piliers stratégiques relatifs d'une part, à la gouvernance, et d'autre part, à la relance économique et l'intégration régionale. Par ailleurs, le programme proposé est aligné sur les piliers de la stratégie à moyen terme de la Banque (2008-2012), qui place la gouvernance parmi ses priorités, et sur le plan d'action pour la Gouvernance (GAP, 2008-2012), qui met un accent particulier sur : (i) la gestion des finances publiques, (ii) l'amélioration de l'environnement des affaires et (iii) la gouvernance au niveau des secteurs économiques.

3.1.2 Justification du programme : Depuis 2007, le gouvernement centrafricain (GC) a mis en œuvre des réformes structurelles importantes qui ont permis de réaliser des progrès significatifs avec l'appui de la Banque, ainsi que d'autres partenaires. En dépit des avancées réalisées, la RCA reste un État fragile. Les défis, auxquels le pays est confronté, restent importants et le chantier des réformes est encore vaste. La consolidation des acquis et l'approfondissement des réformes sur le plan de la gestion des finances publiques (GFP) ainsi que l'élargissement du champ des réformes au secteur privé sont, par conséquent, nécessaires pour sortir le pays progressivement et durablement de sa situation de fragilité. Conscient de ces défis, le Gouvernement Centrafricain (GC) a fait preuve, jusque-là, d'un engagement fort dans la mise en œuvre des réformes et manifeste sa détermination à maintenir cet élan. Cet engagement des autorités centrafricaines nécessite un appui conséquent et coordonné des PTFs. Ainsi, la présente opération d'appui budgétaire revêt d'une importance capitale pour aider le pays à maintenir cet élan dans la mise en œuvre des réformes.

3.1.3 L'intervention de la Banque est justifiée afin de soutenir cet élan de mise en œuvre des réformes pour trois raisons fondamentales. Tout d'abord, comme indiqué ci-avant, le GC a concrétisé son engagement en faveur du PARE III en prenant plusieurs mesures de réformes dans le cadre de la mise en œuvre du *Programme des Réformes Globales des Finances Publiques (PRGF)* et du *Plan d'Action pour l'Amélioration de l'Environnement des Affaires*. Les principales actions

récentes suivantes (Encadré 2, ci-dessous) ont été prises depuis que la Banque a engagé le dialogue avec le GC sur le PARE III :

Encadré 2 – Principales mesures prises dans le cadre du dialogue relatif au PARE III

1	§4.2.7 Extension du processus de préparation du Budget pour la Loi des Finances 2012 à quatorze (14) départements ministériels représentant plus de 70% du Budget contre 6 départements ministériels pour la Loi des Finances 2011
2	§4.2.7 Circulaire Présidentielle instituant, par voie réglementaire, le cadre et le calendrier de préparation budgétaire
3	§4.2.11 Plusieurs mesures de simplification fiscale.
4	§4.2.17 Le Décret de février 2012 institutionnalisant la facilitation des procédures de création et de formalisation des entreprises et réduction de leurs coûts.

3.1.4 L'intervention de la Banque est, à cet effet, destinée à reconnaître et à consolider les efforts et progrès accomplis, mais également à encourager le GC à maintenir la dynamique des réformes. *Ensuite*, l'intervention de la Banque est destinée à combler une partie des besoins de financement du pays pour l'année budgétaire 2012 (voir § 4.3.1). Sans cet appui budgétaire, la stabilité macroéconomique observée sera compromise, et le GC ne sera pas en mesure d'assurer la fourniture de certains services publics essentiels tels que prévus dans le DSRP II et dans la Loi des Finances 2012. *Enfin*, dans un pays fragile qui est à la recherche d'une cohésion sociale et d'une paix durable, le manque d'appui financier et technique adéquat pourrait entraîner un risque important sur le plan politique compte tenu des tensions sociales perceptibles. Les années des conflits ont non seulement fragilisé les institutions publiques, mais ont également conduit les populations à vivre dans une situation de précarité avancée. Le maintien d'un seuil de dépenses publiques dans les secteurs sociaux (santé, éducation, etc.) s'avère indispensable. L'intervention de la Banque aidera le GC à préserver une part significative de son Budget aux secteurs sociaux, et contribuera, de ce fait, à limiter le risque de résurgence des conflits.

3.1.5 Conformité aux conditions préalables générales et techniques. La présente opération est conforme à la nouvelle politique de la Banque pour les opérations d'appui programmatique (OAP)⁸ comme indiqué dans le tableau ci-après :

Tableau 2 : Critères d'admissibilité des Pays Membres Régionaux à l'Appui Budgétaire Général (ABG)

Conditions	Commentaires
Engagement du Gouvernement pour la réduction de la pauvreté	Le Gouvernement centrafricain continue de démontrer un engagement fort pour la réduction de la pauvreté. En effet, en novembre 2011 la RCA a adopté le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté de seconde génération (DSRP II) pour la période 2011-2015. Le DSRP a été élaboré avec la participation active de tous acteurs nationaux et en collaboration avec les PTFs. Cette stratégie s'inscrit dans le prolongement des grandes orientations de la première stratégie en vue d'en consolider les acquis et de continuer à engager des réformes structurelles. Elle a pour but principal de réduire la pauvreté par l'accélération de la croissance et la réalisation des OMD (voir Encadré 1. Un mécanisme de coordination de la mise en œuvre et de suivi-évaluation est mis en place et la base de Données sur l'Assistance au Développement (DAD) est responsable de la coordination de l'aide.
Stabilité macroéconomique	Depuis 2007, la RCA s'est engagée dans une démarche de réforme ambitieuse qui a contribué à renforcer le cadre macro-économique. Cette démarche a été appuyée par un programme le FMI sur la période 2008-2011. L'objectif principal de ce programme était le renforcement de la gestion des finances publiques (GFP). La mise en œuvre satisfaisante de ce programme des réformes a permis à la RCA de : (i) maintenir un cadre macroéconomique relativement stable ayant permis d'amortir les chocs que l'économie centrafricaine a subis de la crise économique et financière mondiale en 2008, ainsi que ceux liés aux crises énergétique et alimentaire ; (ii) d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (I-PPTE) en juin 2009 ; et (iii) d'enregistrer un taux de croissance moyen de 2.8% sur les cinq dernières années.

⁸ Ref : ADF/BD/WP/2011/38/Rev.3/Approuvé

Évaluation satisfaisante du risque fiduciaire	Le niveau du risque fiduciaire global du PARE III a été jugé « substantiel ». Toutefois, les mesures d'atténuation identifiées et énumérées dans le Tableau 1 de l'Annexe technique 5 et les réformes en cours contribueront à les réduire. En effet, au niveau de la <i>gestion des finances publiques (GFP)</i> , des progrès ont été réalisés dans le cadre de l'amélioration de la crédibilité du Budget. En plus des études diagnostiques, PEFA 2010 et ROSC A & A 2010, une auto-évaluation de la GFP a été réalisée et s'est traduit par un document de stratégie matérialisée par le programme de réforme de la gestion des finances publiques dont la mise en œuvre est en cours. L'informatisation de la chaîne de la dépense à travers l'introduction du nouveau logiciel comptable « GES'CO » est entamée. Le reporting (base engagement) depuis 2008 et la préparation des comptes de gestion sont effectifs. La Loi Organique des Finances Publiques (LOFIP) et le Règlement Général sur la Comptabilité Publique (RGCP) sont en place. De nouveaux outils de gestion comptable sont déjà utilisés : la nouvelle nomenclature budgétaire et le nouveau plan comptable conforme aux normes OHADA. Un manuel de procédures de programmation, gestion, suivi et évaluation des investissements publics a été adopté. En outre, la Cour des Comptes de la RCA, Institution Supérieure de Contrôle, bénéficie des mesures d'accompagnement dans le cadre d'une opération d'appui aux réformes en cours d'exécution de la Banque mondiale. Par ailleurs, le dialogue engagé entre la Banque et le gouvernement rentre dans cette perspective de définition de mesures correctives précises et nécessaires afin d'assurer un cadre juridique et fiduciaire acceptable et l'intégrité de la gestion des fonds publics. Enfin, le PARE III dont les composantes portent sur le renforcement de la gestion des finances publiques et l'amélioration de l'environnement des affaires et de la gouvernance des secteurs productifs, contribuera à atténuer les risques fiduciaires identifiés.
Stabilité politique	La RCA a réalisé des progrès significatifs dans sa marche vers la stabilité politique. La tenue des assises du Dialogue Politique Inclusif (DPI) en décembre 2008, et des élections présidentielle et législative (janvier et mars 2011 respectivement), lesquelles ont été jugées satisfaisantes par les observateurs indépendants. Cette dynamique a contribué à la réconciliation nationale et la stabilisation de la situation politique.
Harmonisation	Il existe un solide partenariat entre le gouvernement et bailleurs de fonds en RCA comme présenté dans le § 3.2.2 ci-dessous. Un cadre global d'appuis budgétaires (CGAB) a été mis place par le gouvernement et les bailleurs de fonds à travers un MoU signé en décembre 2010. Le CGAB est un forum de de collaboration et de coordination, qui est organisé par thématique des priorités de développement. Dans ce cadre, un Programme des Réformes de la Gestion des Finances Publiques (PRGF) issu du PEFA 2010 a été adopté. Il existe également un Plan d'Action pour l'amélioration de l'environnement des affaires, qui est soutenu par tous les bailleurs avec la SFI comme chef de fil.

3.1.6 Travaux et bases analytiques. L'élaboration du PARE III s'est basée sur plusieurs travaux analytiques et principalement : (i) PEFA de 2008 et de 2010 ; (ii) la revue financière (CFAA) de 2007; (iii) le Profil de Genre Pays de 2011, et (iii) les rapports d'assistance technique réalisés dans le cadre des projets de la Banque et des autres PTFs; (iv) les rapports Doing Business 2011 et 2012 ; (v) le rapport sur le respect des normes et codes en comptabilité et audit (ROSC A & A, 2010) ; et (vi) les revues des dépenses publiques et du secteur minier de la Banque mondiale (BM). Ces études diagnostiques ont constitué la base des discussions ayant permis d'aboutir au Programme des Réformes Globales des Finances Publiques (PRGF) et au Plan d'action pour l'amélioration de l'environnement des affaires, socles des mesures de réformes retenues dans ce programme.

3.2 Collaboration et coordination avec les autres bailleurs de fonds

3.2.1 Les interventions de la Banque en RCA s'effectuent en étroite collaboration avec les autres partenaires techniques et financiers (PTF) de la RCA, en particulier avec la Banque Mondiale à travers le DSPPC. Cette stratégie d'intervention des deux institutions a donné lieu au cofinancement de nombreuses opérations, et leur a permis de collaborer dans précédentes opérations d'appui budgétaire. En décembre 2010, cette dynamique de collaboration et de coordination a été renforcée et étendue aux autres PTFs venant en appui à la mise en œuvre du DSRP à travers des appuis budgétaires. En effet, un cadre global d'appui budgétaire (CGAB) a été défini et consacré par la signature, en décembre 2010, d'un *Mémorandum of Understanding* (MoU) entre le Gouvernement et les PTFs pour améliorer la prévisibilité et la mise en œuvre des appuis budgétaires.

3.2.2 Le PARE III est conçu dans une optique de complémentarité avec l'ensemble des PTFs, en particulier avec la Banque mondiale (BM) et l'Union Européenne (UE), qui ont des opérations d'appui aux réformes en cours d'exécution. En effet, le PARE III se focalisera, notamment, sur les réformes visant à renforcer la préparation et l'exécution budgétaires, complétant, ainsi, les appuis budgétaires de la BM (dont la dernière tranche a été décaissée en mars 2012) et de l'UE, qui mettent l'accent, respectivement, sur l'exécution et le contrôle du Budget ainsi que sur l'apurement des arriérés⁹ (Tableau 3). En ce qui concerne l'environnement des affaires, le PARE III

⁹ Il faut noter que le FMI s'intéresse notamment à la question de la dette intérieure ; dans son programme il est demandé au gouvernement de procéder à un audit afin de certifier les créances pouvant faire l'objet d'un paiement.

sera complémentaire aux actions menées par la Société Financière Internationale (SFI) (voir *Annexe technique 10*) en vue d'améliorer le cadre institutionnel de l'environnement des affaires et les indicateurs mesurés et publiés dans le rapport *Doing Business*.

Tableau 3 : Domaines d'intervention des PTFs dans le renforcement de la gouvernance économique

	BAD	BM/SFI	FMI	UE
Gestion de la trésorerie de l'État	X		X	X
Gestion des arriérés de l'État		X	X	X
Gestion de la dette	X	X	X	
Régies financières	X	X	X	
Cycles budgétaires	X	X	X	X
Réformes des entreprises publiques		X	X	
Secteurs prioritaires	X	X	X	X
Secteur pétrolier		X	X	
Secteur minier	X	X		
Anti-corruption	X	X		
Passation des marchés	X	X		
Environnement des affaires	X	X		

Source : Ministère de l'Économie et du Plan, Gouvernement de la RCA, 2012

3.3 Résultats et leçons tirés des opérations précédentes

3.3.1 Les progrès accomplis dans le cadre des précédents appuis de la Banque. La Banque a financé deux opérations d'appui aux réformes depuis 2008 (PARE I et II) dont la performance globale a été jugée satisfaisante. Ces opérations ont contribué au financement du Budget de l'État pour la mise en œuvre du DSRP I (2008-2011). Elles ont également contribué à des réalisations importantes (voir *Annexe Technique 4*) dans le domaine de la GFP, en appuyant la mise en œuvre du PRGF. Ces réalisations sont notamment: (i) la mise en place des nouvelles nomenclatures budgétaire et comptable; (ii) l'introduction du nouveau logiciel comptable « GES'CO »; (iii) l'introduction du Code des marchés publics; (iv) l'opérationnalisation et la validation du programme des investissements publics; (v) l'adoption du manuel de procédures de programmation, gestion, suivi et évaluation des investissements publics; et (vi) le nouveau système unifié de gestion de la solde. Concernant la gouvernance des secteurs minier et sylvicole, les opérations précédentes ont contribué à l'adoption des Codes minier et forestier, plus attractifs à l'investissement privé et jetant les bases d'une exploitation durable et contrôlée. Le pays a pu également accéder au statut de pays conforme aux normes ITIE. (Voir *Annexe Technique 8*).

3.3.2 Leçons tirées des opérations similaires précédentes (PARE I et II). Ces opérations ont montré que la volonté politique et l'engagement du Gouvernement sont des facteurs essentiels à la mise en œuvre des réformes. Elles ont montré qu'étant donné les capacités limitées de l'Administration publique, les programmes de réformes doivent être accompagnés par des programmes de renforcement de capacités institutionnelles. Pour aider la RCA à maintenir l'élan de réformes indispensable à la sortie de la fragilité, les précédentes opérations ont démontré la nécessité pour les bailleurs de fonds de s'engager à rendre les appuis budgétaires prévisibles dans un cadre programmatique de moyen terme. Les bailleurs de fonds devraient aussi coordonner leurs appuis par rapport aux domaines des réformes dans lesquels ils interviennent. Enfin, pour assurer un meilleur impact des appuis budgétaires, les précédentes opérations ont mis en exergue le besoin de sélectionner des réformes ciblées, réalistes, progressives et soutenues.

3.3.2 La conception du nouvel appui budgétaire a pris en compte ces enseignements, d'abord, par l'identification des mesures de réformes mieux ciblées par rapport aux deux phases précédentes et une prise en compte de la synergie entre PTFs. Ensuite, un accent particulier a été mis sur la réalisation des réformes avec des conditions de décaissement. Enfin, la mise en œuvre du projet

d'appui institutionnel de Renforcement des Capacités de Gestion Économique et Financière¹⁰ (PARCGEF, approuvé en janvier et lancé en mars 2011), remédiera à la faiblesse des capacités institutionnelles.

3.4 Liens avec les opérations en cours de la Banque

3.4.1 **Le présent programme est soutenu par le projet d'appui institutionnel (PARCGEF)** qui vise à renforcer les capacités techniques des structures chargées de la mise en œuvre des réformes du PARE III. Par ailleurs, le programme permettra d'améliorer l'environnement des affaires qui profitera aux autres opérations en cours d'examen par la Banque dans les secteurs minier et de distribution d'eau. Finalement, le programme vient consolider les acquis du projet de développement communautaire et d'appui aux groupes vulnérables (PDCAGV), notamment en termes d'accès des populations aux services sociaux de base.

3.5 Avantages comparatifs de la Banque

3.5.1 La Banque a apporté, par le passé, des appuis à la RCA et à d'autres pays fragiles, aussi bien dans le domaine de renforcement des capacités institutionnelles que dans celui des réformes économiques et financières. Elle en a tiré une riche expérience, qu'elle a capitalisée dans la préparation de la présente opération. En outre, en 2010, la Banque a été au premier plan dans l'élaboration de PEFA. Ce qui lui a permis de disposer d'un avantage comparatif dans la conception de ce type de programme, mais aussi pour le dialogue avec les autorités.

3.6 Application des principes de bonnes pratiques en matière de conditionnalités

3.6.1 **Les principes de bonnes pratiques en matière de conditionnalités ont été pris en compte dans la conception et la formulation du PARE III.** En effet, le présent programme est le résultat d'un processus de dialogue quasi-permanent avec le gouvernement, et cela en étroite collaboration avec les autres PTFs, notamment le FMI, la BM, et l'UE. Cette étroite collaboration assure l'appropriation par le Gouvernement de l'agenda des réformes. Il est parfaitement ajusté sur les priorités nationales, récemment réaffirmées dans le DSRP II (2011-2015). Les conditions préalables aux décaissements de chaque tranche sont limitées à des actions pertinentes pour l'atteinte des résultats escomptés de la mise en œuvre du programme. Enfin, l'appui de la Banque est aligné sur le cycle budgétaire du pays.

IV LE PROGRAMME PROPOSÉ

4.1 But et objectifs du programme

4.1.1 **Le PARE III a pour objectif global de contribuer, à travers le renforcement de la gouvernance économique et financière, et l'amélioration de l'environnement des affaires, à la création des conditions favorables à une croissance rapide, tirée par le secteur privé et génératrice d'emplois.** Il a pour objectifs spécifiques de : (i) renforcer la gestion des finances publiques par une meilleure préparation et exécution budgétaire et (ii) améliorer l'environnement des affaires et de la gouvernance des secteurs productifs à travers la réforme du cadre légal, réglementaire et institutionnel.

4.2 Piliers, objectifs spécifiques et résultats escomptés du programme

4.2.1 **Le Programme se décline en deux composantes qui sont :** (i) le renforcement de la gestion des finances publiques (GFP), et (ii) l'amélioration de l'environnement des affaires et de la gouvernance des secteurs productifs. Les mesures de réformes de la première composante, sont tirées du plan d'actions de la stratégie globale des finances publiques adoptée par le Gouvernement en juillet 2010 (Annexe technique 3) et du résultat de l'exercice PEFA 2010 qui a mis en exergue les faiblesses dans la gestion des finances publiques. Les mesures relatives à la deuxième composante visent, quant

¹⁰ En l'espace de douze (12) mois après son démarrage le niveau de décaissement et de l'exécution physique se situent respectivement à 14,5% et 30%. Toutefois, les différents dossiers en cours de finalisation devraient relever sensiblement le niveau de décaissement et d'exécution physique avant la fin de l'année 2012.

à elles, à améliorer l'environnement des affaires qui est très peu attractif comme l'atteste le classement de la RCA au rang 182ème en 2011 sur 183 pays dans le rapport « *Doing Business* ». En outre, compte tenu des potentialités en ressources naturelles du pays, le PARE III appuiera le renforcement du cadre réglementaire des secteurs afférents. À cet effet, un soutien aux réformes plus ciblé est essentiel pour consolider les acquis dans le domaine de la transparence et de la bonne gouvernance. Le PARE III permettra ainsi d'élargir le périmètre des rapports ITIE au-delà du secteur minier pour rendre la gestion du secteur forestier transparent et responsable. *Ces deux composantes inter-liées sont conçues pour favoriser un cercle vertueux. En renforçant la GFP en vue de créer un espace budgétaire pour financer les secteurs prioritaires, la première composante vise à créer les conditions d'une croissance accélérée susceptible d'élargir l'assiette fiscale. D'autre part, l'amélioration de l'environnement des affaires a pour but de promouvoir l'investissement privé et de stimuler la croissance, ce qui se traduira par une assiette fiscale élargie, et des ressources publiques plus importantes.*

Composante I - Renforcement de la gestion des finances publiques

4.2.2 La RCA a réalisé, grâce notamment aux précédentes opérations de la Banque ainsi que celles des autres PTFs, des progrès considérables en matière de GFP. Toutefois, la préparation et l'exécution du Budget dans ce pays ne garantissent pas la mise en œuvre du DSRP II, faute d'une affectation des ressources publiques suffisantes aux secteurs prioritaires, porteurs de croissance et pro-pauvres. Le Budget voté ne correspond pas nécessairement au Budget exécuté tant au niveau des recettes que des dépenses. Le défi à relever ici est de rehausser la crédibilité, l'exhaustivité, et la prévisibilité du Budget voté par des mesures ayant trait à: (i) l'amélioration du processus de préparation du Budget; (ii) la qualité de l'exécution budgétaire; et (iii) la mobilisation accrue des ressources internes.

Sous-composante I.A – Amélioration de la préparation et de l'exécution budgétaire

4.2.3 Contexte et défis: Jusqu'à fin 2011¹¹, le processus de préparation n'était pas encadré par un calendrier budgétaire fixe, institué par voie réglementaire, prenant en considération les principales échéances légales, et accordant suffisamment de temps aux principaux intervenants. Une instruction présidentielle du 25 juin 1990, fixait alors le calendrier budgétaire. Le Premier Ministre instruisait chaque année, par une circulaire, le cadrage et le calendrier budgétaires. Mais en réalité, cette circulaire n'était pas souvent respectée¹², ce qui entraînait un retard dans la transmission au Parlement du projet de Loi de Finance. Ce dernier n'était pas assez discuté avec les parties prenantes et la programmation budgétaire se fait encore sur la base des dotations de l'année précédente. Sur le plan de l'exécution du Budget, les outils informatiques de gestion utilisés dont le logiciel Ges'Co ne permettent pas de suivre et de centraliser, de manière instantanée et exhaustive, l'exécution budgétaire. Le logiciel est, certes, implanté dans les services du Ministère des Finances, mais pas encore au sein des autres Ministères sectoriels. Sur le plan structurel, l'absence de rapports d'exécution détaillés du Budget et le fait que l'exécution de la Loi de Finance n'ait jamais fait, sur la période 2008-2011, l'objet d'une Loi de Règlement traduisent une absence de culture du contrôle de gestion et de planification budgétaire. En outre, le taux de réalisation du Budget voté initialement n'atteint pas 45% en moyenne sur la période observée. Ces carences dans la planification et le suivi de l'exécution budgétaire, amplifiées par les difficultés récurrentes de gestion de trésorerie compromettent la mise en œuvre des secteurs prioritaires pro-pauvres retenus dans la DSRP. Enfin, le contrôle budgétaire externe demeure lacunaire du fait d'une Cour des comptes dépourvue des ressources humaines (11 magistrats, pour 6 conseillers rapporteurs) et financières adéquates¹³. Cette Cour des comptes ne dispose pas, depuis longtemps, de comptes administratifs et de comptes de gestion, nécessaires pour exécuter son contrôle juridictionnel et soumettre son rapport au Parlement. À

¹¹ Le Président de la République a signé, en décembre 2011, une Circulaire Présidentielle qui institue, désormais, par voie réglementaire, le cadre et le calendrier de préparation budgétaire en vue d'assurer le strict respect des échéances légales et la participation de tous les acteurs concernés

¹² Le projet de budget de l'exercice 2012 n'a été transmis à l'Assemblée qu'en mars 2012 au lieu du 15 octobre 2011 comme prévue dans la circulaire.

¹³ La loi organique no 06.013 relative aux lois de Finances en RCA ; article 69 stipule en effet que « le contrôle juridictionnel est exercé par la Cour de Comptes ».

cela, il faut ajouter l'absence d'une réelle autonomie de gestion et le manque crucial de technicité et de formation spécialisée des magistrats.

4.2.4 Actions récentes menées par le Gouvernement : Les deux précédentes opérations de la Banque (PARE I et II) ont permis au GC de renforcer la préparation et l'exécution budgétaire (voir § 3.3.1). Avec l'appui d'AFRITAC, le Ministère du Plan met en place un modèle de projection pluriannuelle quasi-comptable disposant des relations de comportement pour le cadrage macro-économique. La Banque, à travers le PARCGEF, contribuera à cet effort en finançant l'achat de matériel informatique et de logiciels ainsi que la formation. Ce modèle permettra d'effectuer une planification budgétaire à moyen terme à partir du Budget 2013 en alimentant notamment l'approche CDMT initiée depuis 2007 et dont les travaux d'actualisation à la Direction Générale du Budget (DGB) sont soutenus par le PNUD. Par ailleurs, la DGB a rendu de plus en plus participatif le processus de préparation du Budget en impliquant, pour la Loi de Finances 2012, quatorze (14) départements ministériels représentant plus de 70% du Budget par rapport à six (6) seulement lors de la précédente préparation. En outre, la nomenclature budgétaire a été mise à jour pour s'assurer de sa conformité avec le Manuel de Statistiques de Finances Publiques (MSFP) 2001 du FMI. Les annexes ont, pour la première fois, accompagné le projet de Loi de Finances 2012 au Parlement. *Depuis décembre 2011, le Chef de l'État a signé une Circulaire Présidentielle instituant, par voie réglementaire, le cadre et le calendrier de préparation budgétaire en vue d'assurer le strict respect des échéances légales et la participation de tous les acteurs concernés.* Pour ce qui est des corps de contrôle, le GC est appuyé par l'UE pour effectuer un diagnostic général devant aboutir à des pistes de réformes.

4.2.5 Objectifs et mesures du programme : Le PARE III visera à contribuer à l'élargissement du processus participatif de la préparation du Budget par l'extension des pré-conférences budgétaires à un nombre croissant de départements ministériels (18 pour le Budget 2013 et 22 pour le Budget 2014), et à l'amélioration du suivi et du contrôle de l'exécution budgétaire à travers : (i) l'extension progressive du logiciel GES'CO aux ministères clés ; (ii) la production du plan annuel mensualisé de trésorerie ; (iii) l'élaboration d'un manuel de procédures d'exécution budgétaire, (iv) la régularisation des dépenses à charge du Trésor (basées sur les procédures d'exécution exceptionnelles) dans un délai maximum de 7 jours à l'échéance de 2013 ; et (v) la transmission / publication, dans les délais, des comptes administratifs et de gestion 2009 et 2010 à la Cour des Comptes.

4.2.6 Résultats attendus : La mise en œuvre des mesures du PARE III contribuera à faire participer les intervenants clés au processus de préparation budgétaire et au respect du cadre et du calendrier budgétaires en vue d'une soumission, dans les délais, des projets des Lois de Finances au Parlement. Ainsi, le délai de transmission du projet de loi de finances de l'année N au Parlement est fait au plus tard le 15 octobre de l'année N-1 dès la préparation du Budget de 2013, contre mi-décembre en 2011. Elle visera aussi à faire mieux refléter dans le Budget, les priorités du programme de développement identifiées dans le DSRP et à en améliorer les taux d'exécution. Ainsi, la part du Budget allouée aux secteurs prioritaires (santé, éducation, équipement et développement régional) passera de 37% en 2011 à 40% en 2013 et le taux moyen d'exécution budgétaire pour les mêmes secteurs passera de 26,5% en 2011 à plus de 50% en 2013.

Sous-composante I.B – Amélioration de la mobilisation des ressources internes

4.2.7 Contexte et défis: L'accélération de la croissance économique à des taux pouvant absorber significativement le sous-emploi et réduire la pauvreté est un élément essentiel pour la sortie de la RCA de sa situation de fragilité. Or, une telle croissance est impossible sans les investissements privés substantiels, lesquels dépendent aussi des investissements publics massifs en infrastructure de transport et d'énergie. Le niveau des investissements publics est, à son tour, limité par le faible niveau des recettes publiques (10,8% du PIB en 2011) qui est le plus bas de l'Afrique Sub-saharienne (17% du PIB en 2011). Cette faible ponction sur l'économie s'explique par des difficultés de maîtrise de l'assiette de l'impôt sur les revenus individuels et les profits des entreprises

qui ne génère que moins de 20% du total des recettes contre plus de 25% provenant des recettes non-fiscales et impôts de professions (patente, etc.). De plus, la quasi-totalité des revenus provient de Bangui, qui compte pour plus de 90% des recettes fiscales intérieures. *La faiblesse de revenus individuels, l'enclavement du pays, les difficultés du contrôle du territoire et les faibles moyens matériels et humains de l'administration fiscale militent pour un système fiscal, plus simple, mais capable de générer les recettes adéquates pour financer le développement.*

4.2.8 Actions récentes menées : Grâce à l'assistance technique du FMI, le GC a produit, en février 2011, un rapport assorti des pistes des réformes visant à simplifier et à moderniser le système fiscal. C'est ainsi que dans la Loi de Finances 2011, le GC a mis en œuvre les réformes fiscales suivantes : (i) simplification du système fiscal pour les petites entreprises ; (ii) abolition du taux réduit de taxe sur la valeur ajoutée; (iii) transformation de la patente en taxe sur le chiffre d'affaire ; et (iv) contrôle fiscal pour les grandes et moyennes entreprises basé sur l'analyse du risque. Une telle réforme de simplification du système fiscal est susceptible d'aider la RCA à améliorer sa réputation auprès des investisseurs internationaux.

4.2.9 Objectifs et mesures du programme : Le PARE III s'inscrit dans la poursuite de la réforme fiscale, soutenue par le FMI, qui est axée sur une simplification toujours plus poussée du système avec un impact direct sur l'amélioration de l'environnement des affaires. Le programme proposé a pour objectif de contribuer à l'élargissement de l'assiette fiscale à travers : (i) la simplification de l'impôt sur le revenu des personnes physiques via la mise en place d'un impôt progressif selon les tranches de revenu ; (ii) la mise à jour et la sécurisation du Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF) unique; et (iii) la modernisation et la dissémination du Code Général des Impôts.

4.2.10 Résultats attendus : La mise en œuvre des mesures du PARE III contribuera à une mobilisation accrue de ressources publiques grâce à une assiette fiscale plus élargie et un climat des affaires plus attractif à l'investissement privé du fait de la simplification du système fiscal. Le système fiscal sera en mesure de jouer un rôle capital sur deux fronts : une fiscalité simple, équitable et neutre permettant à la fois de simplifier et d'améliorer l'environnement des affaires d'une part, et une mobilisation accrue recettes publiques d'autre part, avec un effet positif sur les investissements publics et privés. Il est attendu que le taux de pression fiscale passe de 10,8% du PIB en 2011 à plus de 12% en 2013 et que les recettes intérieures collectées par rapport aux estimations de recettes budgétisées passent de 90% en 2011 à 95% en 2013, améliorant ainsi l'indicateur Pi-3 du PEFA¹⁴ y afférent qui passera de C en 2009 à C+ en 2013.

Composante II – Amélioration de l'environnement des affaires et de la gouvernance des secteurs productifs

4.2.11 Le développement du secteur privé centrafricain est confronté à un environnement légal, réglementaire et institutionnel peu incitatif. De même, la contribution des secteurs productifs (mines et forêt) à la croissance et à la création d'emplois reste limitée faute d'une bonne gouvernance dans le secteur. Le caractère peu incitatif de l'environnement des affaires constitue un obstacle majeur au développement du secteur privé comme l'atteste le 182ème rang sur 183 pays qu'occupe la RCA au classement du rapport «Doing Business 2011». Ce classement est l'illustration des nombreuses insuffisances qui empêchent le secteur privé de devenir le moteur d'une croissance économique capable de créer les emplois et de réduire la pauvreté. C'est pourquoi les priorités à moyen terme du GC, dans ce domaine, sont l'amélioration des indicateurs¹⁵ de «Doing Business». Le deuxième volet du PARE III prend donc en compte les pistes de réformes identifiées par le GC avec le soutien de la SFI et auxquelles les mesures de la Banque viennent en appoint. **Par ailleurs, pour bénéficier des potentialités du développement des secteurs productifs, principalement, minier et forestier, les autorités poursuivent la mise en œuvre d'un ensemble de réformes visant à renforcer la gouvernance dans ces secteurs.** La Banque, à travers les phases précédentes du PARE,

¹⁴ Le dernier PEFA était publié en 2010 avec les données statistiques de 2009.

¹⁵ Il s'agit des indicateurs relatifs à la création d'entreprise, la délivrance du permis de construire, le transfert de propriété, l'obtention des prêts, l'exécution des contrats, et le commerce transfrontalier.

a accompagné les autorités dans ce processus en appuyant la mise en œuvre des dispositifs de gouvernance fondamentaux (codes minier et forestier, voir § 3.3.1) pour une gestion rationnelle et transparente des ressources naturelles. Le programme proposé vise à consolider ces acquis et à les approfondir afin d'améliorer la transparence dans la gestion du secteur minier et forestier, en prenant notamment davantage en considération les impacts potentiels des changements climatiques.

Sous-composante II.A - Amélioration de l'environnement des affaires et promotion de l'investissement privé

4.2.12 Contexte et défis: **Le cadre légal, réglementaire et institutionnel en RCA demeure un obstacle pour l'essor de l'investissement privé.** Le marché centrafricain n'est pas attractif en dépit des nombreuses potentialités naturelles qu'offre le pays. Pour les PME, l'accès au crédit est quasi-impossible. Les institutions de crédit évoquent les difficultés à obtenir des informations fiables sur la situation financière et la solvabilité des demandeurs de crédits (notamment les garanties ou sûretés mobilières offertes par les entreprises). À cet égard, le Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) est l'une des principales sources d'informations. Cependant, il est présentement tenu manuellement, et d'une façon très rudimentaire et peu fiable, qui ne lui permet pas de remplir sa mission. *Sa modernisation permettra de fiabiliser les informations qu'elle contient et d'en rendre l'accès facile pour les institutions de crédit qui réclament un RCCM moderne et opérationnel.* Similairement le processus d'obtention de permis de construire et autres autorisations est caractérisé par de longs délais, des coûts élevés, avec de nombreuses formalités. Les opérateurs économiques, considèrent que *c'est l'ensemble du système de délivrance des autorisations requises pour exercer certaines activités économiques en RCA, qui mérite d'être revu et modernisé afin de le rendre plus simple, moins coûteux et plus transparent.* Pour ce qui est du cadre légal, les autorités se sont engagées, depuis 2010, dans l'harmonisation du droit des affaires avec les normes de l'OHADA. *Cette réforme doit se poursuivre si l'État centrafricain veut offrir la sécurité juridique à son secteur privé et attirer plus d'investisseurs.* Du point de vue partenariat Public-Privé, le manque de dialogue tant décrié entre l'État et le secteur privé ne favorise pas la prise en compte des préoccupations des acteurs privés, et la formulation de bonnes politiques économiques. Le Cadre Permanent de Concertation État / Secteur Privé – (CPC), créé à cet effet et mis sous la présidence du Premier Ministre, n'est pas opérationnel.

4.2.13 Actions récentes menées par le Gouvernement : **Les résultats obtenus dans le cadre de l'amélioration de l'environnement des affaires depuis 2008 restent limités.** Pour répondre, d'une façon efficace, aux contraintes qui pèsent sur le secteur privé, les réformes doivent être continues et mises en œuvre en phases successives. La mise en place du Guichet Unique de Formalisation des Entreprises (GUFÉ) avec l'appui de la Banque a contribué à faciliter les procédures de création des entreprises. Le Décret de février 2012 vient d'institutionnaliser **la facilitation des procédures de création et de formalisation des entreprises et la réduction de leurs coûts** avec notamment : (i) l'inscription automatique au fichier consulaire de la Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (CCIMA) des entreprises nouvellement créées lors de leur immatriculation au niveau du GUFÉ; (ii) la suppression de la Carte Professionnelle de Commerçant et de l'agrément Ministériel des formalités obligatoires de création des entreprises ; (iii) la réduction des droits appliqués à l'enregistrement des statuts de sociétés, groupements et autres personnes morales de FCFA 150 000 à FCFA 70 000 ; et (iii) la suppression du paiement obligatoire des frais d'immatriculation à la sécurité sociale. **Ces réformes font que la création d'une entreprise en RCA peut se faire en moins de 10 jours.** Toutefois, des efforts importants demeurent requis afin d'améliorer les autres aspects qui conditionnent l'émergence du secteur privé, notamment la protection des investisseurs, la fiscalité et l'accès au crédit.

4.2.14 Objectifs et mesures du programme : **Afin de répondre au défi du développement du secteur privé, le programme proposé visera à appuyer les autorités pour se doter d'un cadre légal, réglementaire et institutionnel efficace susceptible d'améliorer l'environnement des affaires à travers :** (i) l'opérationnalisation du cadre de concertation Public-Privé ; (ii) la modernisation du RCCM en conformité avec les normes de l'OHADA ; (iii) la modernisation et la simplification de la

réglementation de l'obtention de permis de construire ; et (iv) la préparation de la mise en conformité de la législation nationale avec les normes de l'OHADA. **Le programme soutiendra également les efforts des autorités à promouvoir l'investissement privé** par le biais de la mise en œuvre de la Charte Nationale de l'Investissement.

4.2.15 Résultats attendus : Il est attendu de la mise en œuvre des mesures du programme proposé : (i) l'augmentation du taux d'investissement privé de 8,4% en 2011 à 10,0% en 2013 ; (ii) la réduction du délai de création des entreprises de 22 jours en 2011 à 7 jours en 2013 ; (iii) l'augmentation de la part d'entreprises créées par les femmes de 20% en 2011 à 25% en 2013 ; (iv) la réduction du coût de création d'entreprise (en % du revenu par habitant) de plus 240% en 2011 à moins 100% en 2013

Sous-composante II.B - Amélioration de la gouvernance dans les secteurs productifs

4.2.16 Contexte et défis: La RCA dispose d'importantes potentialités minières, notamment en or, diamant, pétrole, uranium, fer, cuivre, lignite, calcaire, manganèse, étain, nickel, chrome, terres rares, etc. Cependant, l'exploitation de ces minerais est restée faible en raison des effets combinés des risques politiques et des faibles niveaux d'infrastructure. L'exploitation des ressources extractives demeure limitée à des activités d'extraction artisanale de diamants. En 2011, le secteur minier représentait 1,9% du PIB, il a contribué à hauteur de 3,4% aux recettes de l'État et a compté pour 38% de la valeur totale des exportations. Le secteur emploie entre 80 000 et 100 000 personnes et contribue à la subsistance d'environ 600 000 personnes. Afin d'assurer un développement durable du secteur permettant de contribuer efficacement à la mobilisation des recettes, à la croissance et à la réduction de la pauvreté, *il est nécessaire de poursuivre les efforts engagés par les autorités centrafricaines dans le renforcement de la transparence dans la gestion des ressources minières.*

4.2.17 Comme le secteur minier, le secteur sylvicole profite d'une situation géographique privilégiée de la RCA. En effet, le pays dispose d'une grande diversité de son écosystème, et en particulier, d'une forêt dense et humide d'environ 5,6 millions d'hectares (8% du territoire national). Ainsi, ce secteur occupe le premier rang des exportations en valeur (35 Mds de FCFA) en moyenne par an et contribue à environ 3% à la création de la richesse nationale. En outre, l'exploitation sylvicole participe efficacement à la lutte contre la pauvreté avec environ 4000 emplois directs et plusieurs milliers d'ouvriers temporaires, représentant ainsi la plus grande part d'emplois du secteur privé. Durant la période 2009-2010 et en raison de la crise économique internationale, et en particulier, l'explosion de la bulle immobilière dans les pays occidentaux, le secteur a enregistré une baisse importante de la production (37%) et une baisse de 29% en termes de volumes d'exportation. Toute fois la transparence dans la gestion du secteur forestier, comme dans le secteur minier¹⁶ peut être améliorée notamment par une participation plus représentative de la société civile dans la mise en œuvre de l'ITIE. **L'objectif du Gouvernement à l'horizon de 2015 est d'augmenter substantiellement la contribution du secteur forestier aux recettes intérieures (3%) ainsi que sa contribution à la réduction de la pauvreté. Pour cela, d'importants défis restent à relever afin d'assurer la gestion rationnelle et transparente des ressources forestières et le développement durable de ce secteur. Parmi ceux-ci, il faut noter le besoin de mettre en place une structure pérenne de régulation et de contrôle du secteur mais aussi la nécessité d'optimiser l'exploitation des ressources en l'étendant à la région Sangha-Mbaéré au sud-ouest, tout en assurant le reboisement des autres zones d'ores et déjà exploitées.**

4.2.18 Actions récentes menées par le Gouvernement: De nombreux acquis ont été enregistrés dans le domaine des mines (voir § 3.3.1). Les autorités centrafricaines ont également entamé une réflexion pour élaborer une lettre de politique minière qui fixera les orientations à suivre dans l'objectif de développer durablement le secteur. Dans le même cadre, et en vue de renforcer la position du pays dans le processus de Kimberley, les autorités envisagent d'étendre l'application des principes de l'ITIE à d'autres secteurs, notamment à l'exploitation du bois, à l'instar des pays comme la Sierra Leone ou le Libéria. **Depuis 2005, les autorités centrafricaines ont mis en œuvre**

¹⁶ Le Rapport de validation 2010, sur la base duquel le pays a été désigné conforme aux normes ITIE, souligne que des progrès restent à faire pour une participation plus effective des représentants de la société civile au comité national ITIE.

plusieurs réformes pour assurer la gestion durable de leurs ressources forestières. Parmi celles-ci, la Banque, à travers les précédentes phases du PARE, a appuyé l'adoption du Code forestier et ses textes d'application, en 2008, ainsi que l'opérationnalisation du mécanisme régissant les Permis d'Exploitation et d'Aménagement (PEA), obligatoires à toute exploitation forestière. Par ailleurs, l'Agence Française de Développement (AFD), a accompagné les autorités en charge du secteur dans un projet de renforcement des capacités de contrôle. En fin 2010, la RCA a signé l'Accord de Partenariat Volontaire avec l'Union Européenne sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux des bois et produits dérivés (FLEGT¹⁷) afin d'apporter une réponse au problème d'exploitation illégale des forêts en mettant en place un système intégré de traçabilité et de vérification de la production.

4.2.20 Objectifs et mesures du programme : *Le programme proposé appuiera les autorités dans leurs efforts de renforcer la transparence dans la gestion du secteur extractif à travers :* (i) l'extension du périmètre des rapports ITIE au secteur forestier pour le rendre plus transparent et responsable, (ii) une participation accrue de la société civile au comité national de l'ITIE, et (iii) la création de l'Agence autonome de gestion des ressources forestières.

4.2.21 Résultats attendus : Il est attendu de la mise en œuvre des mesures du programme : (i) l'augmentation des contributions du secteur minier et forestier aux recettes intérieures, respectivement, de 2,5% en 2011 à 3,5% en 2013 et de 3% en 2011 à 6% en 2013, conformément aux objectifs du DSRP II ; (ii) porter la contribution du secteur forestier à l'économie de moins de 3,0% du PIB en 2011 à plus de 3,3% du PIB en 2013.

4.3 Besoins financiers et dispositions relatives au financement

4.3.1 La présente opération d'appui budgétaire fait partie intégrante des sources de financement extérieure qui contribuent à combler le déficit budgétaire sur la période 2012-2013 qui s'élève à FCFA 138.3 milliards. Le GC compte mobiliser, sur cette période, un financement intérieur (bancaire et non bancaire) de FCFA 10,7 milliards, et un financement extérieur de FCFA 127,6 milliards (voir Tableau 4, ci-contre). Sur les FCAF 127,6 milliards provenant des sources extérieures, FCFA 30,0 milliards constituent des appuis budgétaires dont FCFA 12,7 milliards proviennent du FAD/FEF, soit 42,8% ou 10% du total de financement requis sur la période d'exécution du programme.

Tableau 4 : Besoins financiers et dispositions relatives de financement			
En milliards de F CFA	2012*	2013**	2014**
Total Recettes propres, dont:	128.1	139.8	158.2
Recettes fiscales	110.0	122.1	138.6
Recettes non fiscales	18.1	17.6	19.6
Total des dépenses et prêts nets, dont:	182.1	198.7	217.2
Dépenses courantes	114.0	121.4	133.3
Dépenses en capital et prêts nets	68.1	77.3	83.9
Déficit base engagement (dons exclus)	54.0	58.9	59.0
Variation des arriérés (- = réduction)	-5.4	-20.0	-20.0
Reste à payer	48.6	38.9	39.0
Déficit base caisse (dons inclus)	-59.4	-78.9	-79.0
Financement total	59.4	78.9	79.0
Financement intérieur	4.3	6.4	-3.6
Financement extérieur nets, dont :	55.1	72.5	82.6
Financement projets	8.5	11.9	13.0
Amortissement	-7.4	-6.6	-6.7
Dons, dont:	54.0	67.2	76.3
Appuis budgétaires	11.0	18.9	20.5
Projets	43.0	48.3	55.8
GAP (-)/Excès (+) de Financement	0.0	-2.4	-8.1

Source: FMI (Rapport du Staff, Avril 2012). * estimation; ** projection.

4.4 Bénéficiaires du programme

4.4.1 Le bénéficiaire final du programme est la population centrafricaine dans son ensemble. Celle-ci profitera de l'amélioration du niveau de vie qui résultera de la mise en œuvre de la politiques de réduction de la pauvreté, d'un meilleur accès aux services sociaux et d'infrastructure de base ainsi que d'une relance économique génératrice d'emplois et de revenus. Le programme vise à appuyer le Budget de l'État afin de permettre au Gouvernement de mettre en œuvre le DSRP II. Les bénéficiaires intermédiaires sont : les administrations publiques, qui bénéficieront de nouvelles procédures et de nouveaux cadres réglementaires pour exercer leurs missions et les opérateurs économiques privés nationaux et étrangers qui opéreront dans un environnement des affaires amélioré par des législations plus cohérentes, plus simplifiées et répondant aux standards internationaux.

¹⁷ Forest Law Enforcement, Governance and Trade

4.5 Impact sur le genre

4.5.1 Les réformes prévues au titre du renforcement de la gestion des finances publiques permettront de respecter les allocations budgétaires pour les secteurs prioritaires convenus au titre du DSRP et orientés vers le soutien au genre. Sur le plan du secteur privé, les mesures de facilitation des procédures soutenues par le PARE III profiteront aux femmes de manière à leur permettre de créer davantage d'entreprises individuelles et sortir de l'informalité qui caractérise leurs activités¹⁸. De plus, l'institution de la microfinance SOFIA, mise en place grâce au soutien du PNUD et d'un fonds de la Banque, a ouvert 4 agences en province, afin d'être plus prêt de la clientèle de l'arrière-pays où les femmes évoluent dans l'informalité et sans appui pour développer leurs activités. Par ailleurs, l'Association des femmes d'Affaires Centrafricaines (AFAC) et l'Organisation des Femmes Centrafricaines (OFCA) contribueront à améliorer le profil genre en RCA en faveur de la femme quant à sa participation à l'économie formelle et aux gains qui lui revient.

4.6 Impact sur l'environnement et Changement climatique : Le programme est un appui budgétaire. Il a été classifié en catégorie III selon les critères de la Banque. Toutefois, la problématique du changement climatique et de l'environnement est une préoccupation du gouvernement. C'est pour cette raison que la RCA dispose d'un Plan d'Action National d'Adaptation (PANA) au Changement Climatique depuis Mai 2008, et a démarré le processus pour la mobilisation des ressources en vue de la mise en œuvre des 10 projets d'adaptation visés dans le PANA. Elle est aussi partie prenante au Mécanisme de Réduction des Émissions des Gaz à Effet de Serre (GES) due à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD), et est également membre de la Coalition des Pays du Bassin du Congo et de la Coalition For Rainforest Nations (CfRN). Sur le plan de l'environnement, le PARE III n'aura aucune incidence négative sur le milieu naturel en RCA. Au contraire, il aura un effet positif sur l'environnement en améliorant la gestion des ressources naturelles du pays à travers la révision des cadres réglementaires en vigueur pour l'exploitation de ces ressources. Ceci permettra à la RCA de progresser dans son ambition d'atteindre l'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) n°7 relatif au développement durable et à la gestion des ressources naturelles.

4.7 Autres impacts

4.7.1 Impact sur l'environnement des affaires : Par l'amélioration de la gestion des finances publiques, le programme contribuera à stabiliser le cadre macroéconomique du pays. Cette stabilité influencera positivement l'environnement des affaires et la promotion des investissements. En effet, l'attentisme des opérateurs économiques laissera la place à plus de confiance pour susciter l'investissement intérieur privé et attirer l'investissement direct étranger. Par ailleurs, l'appui du PARE III à la réforme de la simplification du système fiscal permettra aux acteurs du secteur privé de bénéficier de meilleurs services et davantage de transparence. Les mesures d'amélioration de l'environnement des affaires et de promotion de l'investissement privé du programme, contribueront à faciliter les procédures pour les porteurs de projet et de réduire les coûts pour le lancement de leurs activités. Le programme visera également à renforcer la gouvernance dans le secteur extractif, permettant, ainsi, de mettre en place des cadres réglementaires et institutionnels cohérents, simplifiés et transparents, incitant à l'investissement privé pour l'exploitation du potentiel important du secteur extractif.

4.7.2 Impact sur la pauvreté : Sur le plan social, la mise en œuvre des réformes retenues dans le PARE III contribuera à améliorer la discipline dans l'exécution du Budget et en particulier le respect des allocations aux secteurs prioritaires retenus dans le DSRP dont la Santé, l'Éducation et l'accès aux services sociaux de base. Par ailleurs, en améliorant l'efficacité des finances publiques et la capacité de l'État à exécuter les priorités inscrites dans le Budget, le programme permettra également au Gouvernement de mettre en place son plan d'investissement visant à améliorer l'accès

¹⁸ En 2008, sur les 319 entreprises créées, tout statut juridique confondu, 69 l'ont été par des femmes ; en 2009, sur 788 entreprises, 204 l'ont été par les femmes ; au premier trimestre de 2010, 99 sur 455 sont des entreprises de femmes. 91,91 % de ces entreprises créées par des femmes, sont des entreprises individuelles.

de la population aux services d'infrastructure de base et de réduire les inégalités. Ainsi, et à travers ces canaux, le programme aura un impact positif sur la réduction de la pauvreté.

V MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION

5.1 Dispositions relatives à la mise en œuvre

5.1.1 Institution responsable : Le cadre institutionnel de pilotage, de coordination et de suivi du PARE III est la Cellule Chargée du Suivi des Réformes Économiques et Financières (CS-REF). Attaché au Ministère des Finances et regroupant également les représentants des ministères sectoriels, la CS-REF est en charge de la coordination et du suivi des programmes de réformes des différents PTFs. Cette entité veillant à la coordination de l'intervention des différents bailleurs répond aux engagements inscrits dans la Déclaration de Paris. La CS-REF est née du Secrétariat Technique Permanent de Suivi des Réformes Macroéconomiques et Financières (STP/SRMEF) qui avait exécuté, de façon satisfaisante, les précédents programmes d'appui budgétaires de l'ensemble des bailleurs. Il dispose des capacités techniques nécessaires pour le suivi de la mise en œuvre des réformes. Par ailleurs, il bénéficie de l'assistance technique et matérielle fournie par la Banque dans le cadre du PARCGEF.

5.1.2 Décaissements : Le don de 16 millions d'UC sera décaissé en deux tranches sous réserve de la satisfaction par le donataire des conditions générales et spécifiques y relatives telles que mentionnées au § 6.2 ci-dessous. À la demande du bénéficiaire, la Banque décaissera les ressources du don au profit du Trésor Public dans un compte du Trésor Public ouvert à l'Agence Nationale de la Banque centrale des États de l'Afrique Centrale (BEAC).

5.1.3 Gestion Financière et Audits : L'utilisation des ressources de l'opération sera faite selon la réglementation nationale des finances publiques et en ligne avec la synthèse des recommandations prioritaires du ROSC A & A 2010 de la RCA (Cf. Annexe technique 5). Le Ministère des Finances en assumera la responsabilité de la gestion administrative, financière et comptable. Ces ressources seront enregistrées au Budget 2012. L'opération sera auditée à l'occasion de l'examen des Lois de Règlement par la Cour des Comptes de la RCA portant sur l'année budgétaire 2012 et qui sera disponible en 2013 dans les délais conformes à la loi Organique des Finances Publiques en vigueur¹⁹. Comme mesure de sauvegarde supplémentaire, les flux financiers de cette opération seront audités par un cabinet externe indépendant, conformément aux directives de la FEF.

5.2 Dispositions relatives au suivi et à l'évaluation

5.2.1 La Banque assurera le suivi de la mise en œuvre du programme ainsi que de l'utilisation des ressources du don à travers les missions de supervision. Le Bureau de la Banque en RCA (CFFO), ouvert en avril 2012, fera un suivi étroit et de proximité. À cet effet, CFFO jouera un rôle majeur dans la conduite du dialogue avec le gouvernement et la coordination des appuis budgétaires à travers le cadre global d'appui budgétaire (CGAB), forum mis en place par les PTFs apportant leur appui à la mise en œuvre du DSRP. Le GC, à travers la CS-REF, s'occupera de la collecte des données et de la coordination du suivi-évaluation et mettra ces informations à la disposition de la Banque.

VI – DOCUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ LEGALE

6.1 Documents juridiques

6.1.1 Le document juridique qui sera utilisé dans le cadre du programme est l'Accord de don. Les parties à cet Accord sont la Banque Africaine de Développement et le Gouvernement de la République Centrafricaine.

¹⁹ Le Gouvernement a présenté au Parlement le projet du budget 2012 avec le projet des Lois de Règlement 2008, année de référence. Le Ministère des Finances s'est engagé à finaliser les comptes administratifs et de gestion 2009 et 2010 avant la fin de l'année 2012 ; à produire ceux de 2011 et 2012 au courant 2013 ; et à être à jour en 2014. Ceci permettra l'audit des transactions du PARE III en 2013 à l'occasion de l'examen des Lois de Règlement 2012 par la Cour des Comptes.

6.2 Conditions préalables à l'intervention du Groupe de la Banque

6.2.1 Conditions préalables à l'entrée en vigueur du don : Le Protocole de don entrera en vigueur à la date de sa signature par le bénéficiaire et la Banque.

6.2.2 Conditions préalables au décaissement de deux tranches du don : Maintien d'un cadre macroéconomique stable sur base des évaluations et analyses du FMI.

6.2.3 Conditions préalables au décaissement de la 1^{ère} tranche de 8 millions d'UC :

- 1) *Extension des pré-conférences budgétaires à dix-huit (18) départements ministériels pour la préparation du Budget 2013 (§4.2.9) ;*
- 2) *Production du plan annuel mensualisé de trésorerie (§4.2.5) ;*
- 3) *Opérationnalisation du Cadre de Concertation Public-Privé (CPC) (§4.2.14).*

6.2.4 Conditions préalables au décaissement de la 2^{ème} tranche de 8 millions d'UC :

- 1) *Mise en place d'un impôt sur le revenu des personnes physiques à travers l'impôt progressif selon les tranches des revenus (§4.2.9);*
- 2) *Transmission des comptes administratifs et de gestion 2011 et des projets de lois de règlements des années 2009 et 2010 respectivement à la Cour des Comptes et au Parlement (§4.2.5) ;*
- 3) *Extension du périmètre des rapports ITIE au secteur forestier (§4.2.20)*

6.3 Respect des politiques du Groupe de la Banque

6.3.1 Les objectifs du PARE III s'inscrivent dans les orientations de la Stratégie à Moyen Terme (2008-2012) de la Banque et les orientations stratégiques en matière de gouvernance (GAP, 2008), il est conforme à la Stratégie pour un engagement accru du Groupe de la Banque dans les États fragiles (2008) et aux Directives opérationnelles de la Facilité en faveur des États fragiles. Il est également en conformité avec la politique de la Banque pour les opérations d'appui programmatique (OAP) (ADF/BD/WP/2011/38/Rev.3/Approuvé). Aucune exception n'est demandée par rapport à ces Directives dans la présente proposition.

VII GESTION DES RISQUES

7.1. L'atteinte des objectifs du présent programme pourrait être entravée par quatre risques principaux : politique, macroéconomique, institutionnel et fiduciaire.

7.2. *Risque politique qui pourrait affecter la continuité des réformes :* Le risque politique, bien que largement réduit suite à la tenue des élections présidentielle et législative (janvier et mars 2011), demeure important au regard de la fragilité du pays en situation post-confliktuelle. Toutefois, le programme de réformes appuyé par le PARE III s'inscrit dans le cadre d'une coordination globale entre différents partenaires au développement et le Gouvernement permettant d'assurer l'engagement de celui-ci dans la mise en œuvre des réformes susceptibles de renforcer la stabilité politique.

7.3 *Risque lié au contexte macroéconomique :* La conclusion d'un nouveau programme avec le FMI, constitue un levier important pour le respect de la discipline budgétaire, gage de stabilité macroéconomique. Par ailleurs, l'appui de la Banque à travers cette opération ainsi que celui des autres partenaires conçus dans le cadre de la coordination des appuis budgétaires permettront également au pays de faire face aux chocs exogènes qui pourraient compromettre la reprise économique et la mobilisation des recettes et par conséquent le niveau des allocations budgétaires aux secteurs prioritaires.

7.4. *Risque lié aux faiblesses des capacités institutionnelles :* la persistance de la faiblesse des capacités institutionnelles dans l'Administration publique centrafricaine constitue une contrainte de mise en œuvre des projets et programmes. Pour atténuer ce risque, à l'instar du projet PARCGEF soutenu par la Banque, plusieurs projets sont en cours d'exécution avec l'appui des autres PTFs afin

d'appuyer les autorités dans la mise en œuvre des réformes et de les doter des capacités humaines et matérielles nécessaires pour la réalisation et le suivi des politiques économiques.

7.5 **Risque fiduciaire :** le niveau du risque fiduciaire est substantiel en RCA. Ce risque sera atténué à deux niveaux : d'abord, par des mesures d'atténuation proposées à l'Annexe technique 5-partie C, ensuite par les objectifs du programme visant à apporter des améliorations au niveau fiduciaire et l'assistance des PTFs dans le domaine de la gestion des finances publiques pour l'atteinte des standards internationaux et dans l'amélioration du processus de l'exécution budgétaire à terme.

VIII RECOMMANDATION

8.1 Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé aux Conseils d'Administration d'approuver un don ne dépassant pas 16 millions d'UC sur les ressources du guichet I de la Facilité pour les États Fragiles, en faveur du Gouvernement de la Centrafrique aux fins de financer le Programme d'appui aux réformes économiques (PARE III) et sous réserve de la satisfaction des conditions stipulées dans le présent rapport.

LETTRE DE POLITIQUE DES REFORMES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE EN 2012 ET 2013

I. INTRODUCTION

1. Le Programme de Politique Générale du Gouvernement a été bâti sur les grandes orientations données par le Président de la République, Chef de l'État, lors de son discours d'investiture du 15 mars 2011 dans lequel il a indiqué sa détermination, d'une part, de poursuivre les réformes engagées, la transparence dans la gestion de la chose publique, la lutte contre la pauvreté et le chômage, et la lutte contre la corruption, et d'autre part, de promouvoir et protéger les Droits fondamentaux de l'Homme, de donner à la République Centrafricaine l'image d'un pays où il fait bon vivre.

2. Après plusieurs étapes, le processus d'élaboration du second Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté de deuxième génération (DSRP2) qui prend en compte ces orientations, est arrivé à son terme avec la remise officielle de la version finale à la Nation le 23 novembre 2011. Ce document de stratégie nationale de lutte contre la pauvreté a connu la participation de toutes les couches de la population nationale, des structures administratives, du secteur privé, de la société civile et des partenaires au développement. Ses orientations s'inscrivent dans trois grands axes, traduisant des perspectives de croissance forte favorable aux pauvres et aux personnes vulnérables.

3. Ainsi, les trois (03) piliers du DSRP2 sont les grandes lignes d'actions et des réformes engagées par le Gouvernement en vue de la reconstruction du pays. Ces piliers sont : (i) le renforcement de la Sécurité et de la Paix, de la Gouvernance et de l'État de droit ; (ii) la Relance économique et l'Intégration régionale ; et (iii) le développement du Capital humain et Services sociaux essentiels.

4. Un Plan d'Action Prioritaire (PAP) du DSRP2 (2011- 2015) de la RCA est élaboré comme un ensemble de programmes hiérarchisés, chiffrés, assortis d'indicateurs de suivi et de résultats. Il retrace les investissements qui permettront de rendre plus visibles les actions majeures qui contribuent à l'atteinte des objectifs. Il repose sur les axes stratégiques prioritaires retenus pour le DSRP2 et s'inscrit dans une perspective pluriannuelle. Les grands domaines de priorités du programme sont : i) Secteurs prioritaires (agriculture, élevage, sécurité alimentaire, forêt, mines, tourisme, télécommunication et services), ii) Secteurs de soutien à la croissance (énergie, voies de désenclavement intérieur et extérieur, environnement des affaires, Partenariat Public /Privé, financement de l'économie), et iii) Impacts rapides et visibles sur les conditions de vie (réduction de l'extrême pauvreté). Pour répondre à ces objectifs, le Gouvernement devra se donner les ressources nécessaires et suffisantes, ce qui explique la recherche de ces ressources. par la soumission des requêtes de financement en termes d'appuis budgétaires aux partenaires au Développement de la RCA.

5. L'évaluation du DSRP1 a montré que la mise en œuvre de cette première génération de stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, sur la période 2008 – 2010, a été marquée par plusieurs crises (énergétique et internationale) qui ont considérablement réduit les effets attendus. L'impact négatif de ces crises a été particulièrement prononcé au niveau des secteurs forestier et minier, avec de graves répercussions sur la situation socioéconomique dans les régions où ces deux secteurs précités sont les principales sources d'emplois et de revenus pour les populations.

6. La stabilité politique et sociale a été renforcée par la tenue, en décembre 2008, du dialogue politique inclusif (DPI). Des résolutions issues de ce dialogue ont permis un apaisement de la situation sécuritaire, l'adoption d'une loi d'amnistie qui a favorisé le retour au pays des leaders politiques en exil, l'inclusion dans le Gouvernement de toutes les tendances y compris les représentants des mouvements politico-militaires, et le démarrage du processus de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR) des ex-combattants. Les dépenses consacrées au programme DDR ont été

engagées avec un certain retard, elles se sont accélérées en 2010 et ont contribué à la réconciliation nationale, facilitant par là-même l'organisation des élections présidentielles et législatives de 2011.

7. En matière des finances publiques, les mesures prises devraient garantir la bonne exécution des dépenses de l'État au cours de l'année 2012, en mettant en place un plan comptable cohérent avec les normes OHADA avec une harmonisation des nomenclatures budgétaire et comptable. Le projet de loi de règlement 2008, élaboré par le Ministère des Finances et du Budget a été transmis à l'Assemblée Nationale le 28 décembre 2011. En ce qui concerne le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2009 et 2010, les travaux sont en cours et se font sur la base des échanges des données entre la Direction Générale du Budget et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique avant transmission à la Cour des Comptes. L'exercice 2009 est bouclé et sera transmis dans les prochains jours à la Cour de Compte. La fiabilité de contrôles externes repose sur le renforcement des capacités techniques et institutionnelles du Trésor, de la cour des Comptes et de l'Assemblée Nationale avec un resserrement des liens de partenariat technique avec les Cours des Comptes du Maroc et du Burkina Faso. La Bancarisation de toutes les recettes du Trésor avec la fermeture des comptes restants du Trésor dans les banques constitue un progrès important vers la mise en place de l'unicité de compte du Trésor au niveau de la Banque Centrale et améliore le suivi de l'utilisation des fonds publics. Le renforcement de la capacité de mobilisation des ressources repose sur l'actualisation des fichiers SYSTEMIF de la direction Générale des Impôts à partir des données du recensement des unités économiques et des enregistrements systématiques au niveau du guichet unique de formalités de création d'entreprise et aussi un bon suivi des exonérations.

8. D'autres aspects de la gestion publique et de la gouvernance sont également concernés par les mesures mises en œuvre dans le cadre des reformes sectorielles. Il s'agit de la mise en œuvre du code de passation des marchés publics par l'élaboration des programmes d'emploi des budgets d'investissement et des plans de passation de marchés publics, l'adhésion à l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) pour le secteur minier, la suspension de l'attribution de trois permis d'exploitation et d'aménagement dans le secteur de la forêt et la participation de notre pays au processus FLEGT pour la traçabilité de l'exploitation forestière.

II. CADRE MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE EN 2012 ET PERSPECTIVE 2013

9. Le contexte international difficile en 2011, avec les tensions sociopolitiques dans le monde arabe et la crise de la dette souveraine dans les pays de la zone euro, a entraîné de vives perturbations des marchés financiers et provoqué un ralentissement de l'économie mondiale. Le recul du volume des importations des pays industrialisés et la hausse des prix des matières premières, en particulier ceux du pétrole, ont eu des répercussions importantes sur la croissance économique de la RCA. Au niveau interne, l'année a été marquée par l'organisation des élections présidentielles et législatives, ainsi que la tenue des états généraux des finances publiques.

10. L'activité économique a été marquée par une amélioration de la situation économique dans tous les secteurs, le taux de croissance du PIB en volume a atteint 3,3% en 2011 contre 3% en 2010. Cette croissance est tirée par la demande intérieure qui a augmenté de 4,4% principalement sous l'effet de la hausse de la consommation finale malgré un recul des investissements. La consommation publique et la consommation privée demeurent robustes sur la période, en relation avec l'accroissement du revenu agricole et le paiement régulier des salaires dans l'administration publique.

11. Le taux de croissance du PIB réel est projeté à 4,1% en 2012 et évoluerait au taux annuel moyen de 4,7% sur la période 2013-2016. Ces projections de croissance reposent sur l'hypothèse de maintien à long terme de la sécurité et de la stabilité politique, et sur l'amélioration des capacités institutionnelles et administratives du pays.

12. *Le secteur primaire* afficherait un taux de croissance en volume de 3% en 2012 et 3,4 en moyenne sur la période 2013-2016. La production vivrière devrait continuer à bénéficier de l'appui du

Gouvernement et des partenaires au développement à travers la fourniture des semences, des intrants agricoles et des petits outillages (à travers différents projets (projet de réduction de l'impact de flambée des prix des denrées alimentaires, projet de relance agro-pastorale (PRAP), projet d'appui à la production et à la diffusion du riz NERICA, ...) déjà mis en œuvre et ceux en cours de préparation. La production de rente sera également stimulée par la relance de la filière coton grâce, notamment à l'appui chinois pour un montant d'environ 15,9 milliards de F CFA. La filière café devrait également connaître une amélioration au regard des stratégies mises en place pour augmenter le rendement de la production.

13. La sylviculture, dont le taux de croissance attendue en 2012 se situe à 9,8%, augmenterait de 6% en moyenne de 2013 à 2016, relativement à la poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles entamées dans le cadre du processus FLEGT (gouvernance économique dans la filière bois) avec l'Union Européenne d'une part, et de la mise en application du plan opérationnel de l'étude sur la commercialisation du bois en RCA. L'impact sur la filière se traduirait par une augmentation constante de la production en réponse à la hausse de la demande extérieure (Chine, Inde, Vietnam, etc) en relation avec la reprise du marché immobilier couplée avec l'évolution croissante du cours du bois.

14. *Le secteur secondaire* atteindrait un taux de croissance de 2,7% en 2012 et 5,8% de croissance moyenne sur la période de projection. La réforme du code minier devrait favoriser durablement les afflux d'IDE dans ce secteur. Les flux d'IDE sont estimés à 9,8 milliards dans le secteur des mines en 2012, dont 3,4 milliards pour AURAFRIQUE. L'entrée en production de cette société, assurant une production industrielle de l'or, impactera de manière très sensible la production minière, dont l'évolution est estimée à 10% en moyenne sur la période 2013-2016. D'autres effets favorables à la croissance du secteur sont attendus, effets résultant des mesures telles que la réouverture des bureaux d'achat et l'opérationnalisation de l'Unité Spéciale Anti Fraudes (USAF).

15. Le secteur eau et énergie n'évoluera que faiblement en 2012 (+ 0,6%), mais connaîtra une croissance annuelle moyenne de 6,4% à partir de 2013 grâce à plusieurs travaux visant à renforcer ses capacités de production, tels que le couplage des groupes de Boali 2 et l'installation d'une turbine au barrage de Mbali (Boali 3). Le renforcement des contrôles de qualité des services contribueront aussi à l'amélioration de la croissance de ce sous-secteur.

16. La production manufacturière connaîtra une croissance modérée (2%) en 2012 avant de s'accroître de 5,2% de moyenne les quatre années suivantes. Elle devrait bénéficier d'une réduction de ses coûts de production avec l'amélioration de la production d'eau et d'énergie. La vigueur de la branche des BTP devrait se maintenir en 2012 et au-delà au taux de croissance annuel moyen de 4,8% grâce à l'accroissement attendu de l'aide au développement, en particulier en faveur des infrastructures routières et aériennes.

17. *Le taux de croissance du secteur tertiaire* atteindrait 3.9% en 2012, évoluerait de manière croissante au rythme annuel de 6.3% sur la période 2013-2016. Le sous-secteur des transports devrait évoluer au taux de 3.9% en 2012, et 6,4% en moyenne sur la période. La poursuite des travaux de bitumage des grands axes structurants, notamment du tronçon Bouar-Garoua-Boulai, constitue l'une des priorités du Gouvernement centrafricain. De ce fait, on anticipe une croissance soutenue du secteur des infrastructures de transport avec des effets d'entraînement importants sur le secteur des BTP, ainsi que dans la branche du transport aérien, un accroissement du trafic est prévu avec la desserte de plusieurs compagnies internationales.

18. Le secteur des télécommunications devrait bénéficier de la poursuite de l'ouverture de réseau cellulaire mobile dans l'arrière-pays et la connexion au réseau à haut débit en Afrique centrale dont les études sont presque finalisées. Enfin les services non marchands se redresseront de manière significative avec la poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles dans les administrations des finances publiques et des autres secteurs visant à assurer la bonne gouvernance financière et économique.

19. Sur la base de la flambée des prix constatée au premier trimestre 2012, l'inflation devrait s'accélérer pour atteindre 6,8% en moyenne annuelle avant de retomber en dessous du critère de convergence de la CEMAC en 2013.

20. Le déficit extérieur courant devrait se stabiliser à 5,3 % du PIB en 2014 du fait d'un accroissement des importations en rapport avec une croissance des importations de produits pétroliers. Les IDE seront essentiellement portés par le secteur minier notamment le projet Aurafrique/Axmin et l'exploration pétrolière dans le nord-est du pays. Ils devraient progresser pour atteindre 36 milliards de FCFA en 2012.

21. Au niveau fiscal, malgré une conjoncture difficile, les recettes totales et dons ont atteint 11 % du PIB en 2011. Les objectifs des recettes propres ont été réalisés à 96%, à 111,8 milliards au 31 décembre 2011, grâce aux actions des régies financières. Les prévisions de recettes pour l'année 2012 sont fondées sur la reprise de l'activité économique et la poursuite de la mise en œuvre des mesures structurelles administratives, ainsi qu'à la répercussion effective à la pompe des prix d'achats du pétrole sur les marchés internationaux pour éliminer la TUPP négative et sauvegarder les recettes budgétisées attendues de la taxation des produits pétroliers. Le niveau des ressources propres atteindrait 124,5 milliards en 2012. À cela, le Gouvernement voudrait compter sur l'appui financier extérieur.

22. Les mesures structurelles concernent principalement les administrations des Régies Financières de l'État. En particulier la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID) qui a mené en 2011 plusieurs actions visant à l'élargissement de l'assiette fiscale et le renforcement du civisme fiscal et la lutte contre la fraude notamment avec : i) la mise en place d'une taxation simplifiée ; ii) la mise à jour du fichier des contribuables immatriculés; iii) la sécurisation de la procédure d'immatriculation ; et iv) l'amélioration de l'efficacité du contrôle fiscal (exploitation du renseignement, rationalisation de la programmation, qualité des contrôles) et l'opérationnalisation de la programmation du contrôle fiscal basé sur l'analyse du risque .

23. Les nouvelles mesures prises par la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects notamment dans le cadre de la loi de Finances, ont permis de réaliser un progrès significatif dans la réduction des exonérations. La DGID poursuivra son effort de modernisation en mettant en œuvre notamment les mesures visant à (i) rendre fonctionnel le site pilote pour la fiscalisation des moyennes entreprises d'ici le 30 juin 2013; et (ii) mettre à jour et sécuriser le Numéro de l'Identifiant Fiscal (NIF) unique en le verrouillant (mars 2013).

24. Le Trésor a entrepris un début de rationalisation de ses opérations. Le processus du Compte unique du Trésor CUT entamé depuis 2008 a abouti avec les Instructions Présidentielles du 15 décembre 2011. Toutes les recettes de l'État ainsi que de ses démembrements sont bancarisées. Le CUT réduit le nombre de comptes dans les banques commerciales à un seul compte par banque (avec deux comptes de transfert et des comptes demandés par les donateurs pour la gestion de leurs projets). Cependant, conformément à notre nouvelle réglementation de décentralisation budgétaire, qui prévoit qu'une partie des recettes des provinces soit dépensée dans des projets locaux, et au droit des régies de recettes de gérer directement une partie des redevances qu'elles collectent pour leurs dépenses courantes, un nombre limité de comptes décentralisés sont, pour le moment, maintenus dans des banques commerciales. Tous les salaires sont payés par virement bancaire et l'extension de ce mode de paiement aux retraités et aux fournisseurs réguliers de l'État est bien avancé. Les premiers résultats sont encourageants.

25. Les objectifs de la politique budgétaire pour 2012 sont : i) un début de consolidation par la réduction des dépenses courantes par rapport à 2011 et un modeste accroissement des recettes; et ii) un renforcement de l'exécution du Budget et la gestion des finances publiques par le contrôle et la comptabilisation transparente des dépenses de manière à dégager un léger excédent (0,4% du PIB) du solde primaire intérieur. Un autre objectif vise la normalisation des relations avec les créanciers du Club de Paris et les institutions multilatérales, en particulier la Banque européenne d'investissement (BEI).

26. Le gouvernement devra rester constant dans l'effort de mise en œuvre de la totalité de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté en veillant à étendre les dépenses aux autres engagements. En 2012, les crédits Budgétaires alloués aux Secteurs Stratégiques et Prioritaires pour la réduction de la pauvreté s'élèvent globalement à 91,5 milliards de FCFA ; soit près de 38% des dépenses de l'État. Les crédits alloués aux dépenses d'investissement occupent la première place avec un montant de 55,8 milliards de FCFA, soit 61% des crédits octroyés. Quant aux crédits consacrés aux dépenses de Personnel, de Biens et Services et d'intervention, ils représentent respectivement 21% ; 11% et 6% des crédits alloués. Les crédits alloués au secteur de l'Équipement et des Infrastructures est de 28,2 milliards de FCFA ; soit 11,8% des dotations globales. Quant aux secteurs de l'Éducation, de la Santé, du développement Rural et des Affaires Sociales, ils représentent respectivement 10,5% ; 8,9% ; 7,2% ; 4% et 2,8% des crédits budgétaires alloués aux secteurs prioritaires.

III. MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

27. Dans le cadre de l'amélioration de la préparation et de l'exécution budgétaire, les mesures suivantes ont été mises en œuvre i) L'Instruction par voie réglementaire du calendrier budgétaire. Une *Circulaire* fixant le cadre et le calendrier permanent de préparation du Budget de l'État a été signée par le Président de la République en décembre 2011 et sera appliquée pour le Projet de Loi de Finances (PLF) 2013 ; ii) Le renforcement du processus participatif se poursuivra dans le cadre de la préparation du PLF 2013 par la prise en compte de quatre nouveaux départements sectoriels, ce qui portera le nombre des départements visités dans le cadre des prés conférences budgétaires à 18. Un projet de guide méthodologique de préparation du Budget est en cours d'élaboration.

28. Pour garantir une meilleure exécution du Budget, des mesures ont été prises notamment *pour le suivi de l'exécution budgétaire*, La commission de suivi de la liquidité mise en place par le Décret N° 08.317 du 29 août 2008 est opérationnelle et a tenu sa dernière réunion en date du 20 février 2012. Elle a été renforcée par un Comité de Suivi de la Gestion Budgétaire mis en place par Arrêté n° 002 du 11 janvier 2012 pour appuyer la Cellule Technique de Suivi de la Liquidité. Un premier projet du *Plan de trésorerie annuelle et mensuel* a été élaboré. Les dépenses à charge du Trésor (basées sur les procédures d'exécution exceptionnelles) sont régularisées dans un délai maximum de 30 jours.

29. Pour améliorer la mobilisation des recettes internes de l'État, et en vue de l'élargissement de l'assiette fiscale et, renforcement du civisme fiscal et lutte contre la fraude, le Gouvernement a engagé d'importantes réformes pour la simplification de l'impôt sur les revenus des personnes physiques à travers la mise en place d'un impôt progressif selon les tranches des revenus ainsi qu'une taxation simplifiée – Impôt global unique – pour les petites entreprises. La programmation du contrôle fiscal pour les grandes et moyennes entreprises basé sur l'analyse du risque est opérationnelle avant la fin 2011. Enfin, afin d'améliorer l'information relative au système fiscal en République centrafricaine, le Code général des Impôts a été mis à jour afin d'intégrer toutes les mesures de réformes en cours d'adoption CF. LF n° 11.007 du 30 décembre 2011.

30. Pour améliorer l'environnement des affaires et promotion de l'investissement privé, le Gouvernement a entrepris des réformes dans les domaines concourant à la création d'entreprise dans un objectif de simplification et de réduction des coûts. Les mesures d'inscription automatique au fichier consulaire de la CCIMA des entreprises nouvellement créées lors de leur immatriculation au niveau du GUFÉ et de réduction des droits appliqués à l'enregistrement des statuts de sociétés, groupements et autres personnes morales d'au moins 50% sont effectives. La charte nationale des investissements a été revue afin de l'adapter à un contexte plus concurrentiel et la rendre plus incitative, elle est sur le point d'être présentée à l'Assemblée Nationale. Enfin un Comité mixte chargé de l'amélioration de l'environnement des affaires a été mis en place et sera chargé d'élaborer la stratégie globale pour l'amélioration de l'environnement des affaires.

31. Dans le secteur minier, après l'accession de la RCA au statut de pays conforme au titre de l'ITIE, l'ITIE-RCA a élaboré le plan d'action 2011-2013 pour assurer la mise en œuvre du processus. Le plan d'action comporte cinq (5) composantes suivantes : i) Renforcement des capacités des opérateurs du secteur extractif et des professionnels des médias participant au processus ITIE ; ii) Renforcement du rôle de la société civile et implication du large public dans le processus ITIE ; iii) Institutionnalisation et législation de l'ITIE RCA ; iv) Amélioration de la qualité des rapports ITIE et

mieux les adapter au contexte national ;et v) Appui opérationnel. Un projet de loi régissant la transparence dans le secteur extractif devrait être bientôt disponible.

32. Dans le secteur forestier, les Dossiers d'Appel d'Offre de trois(3) permis d'exploitation et d'aménagement sont déjà préparés. Leur attribution est conditionnée par l'amélioration de la situation du marché international du bois dont la reprise demeure encore timide. Le Projet de loi portant création de l'Agence autonome de gestion des ressources forestières a été validée en Conseil des Ministres et acheminé à l'Assemblée Nationale pour la session parlementaire de Mars 2012.Par ailleurs le gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre des reformes structurelles entamées dans le cadre du processus FLEGT qui est une application des Réglementations Forestières, la Gouvernance et le Commerce Associé contre la production illégale de bois, réponse conjointe de l'Union Européenne et le Gouvernement Centrafricain à cette pratique d'une part et d'autre part la mise en application du Plan d'Action Opérationnel de l'Étude sur la Commercialisation du Bois en République Centrafricaine par le Comité Interministériel.

IV. LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET EN 2013 ET POLITIQUES À MOYEN TERME

33. Les priorités pour 2013-2016 visent à i) consolider la stabilité macroéconomique par un rétablissement rapide de la discipline budgétaire; ii) créer un espace fiscal par une mobilisation accrue des recettes intérieures et une priorisation des dépenses ainsi qu'une plus grande efficacité de ces dépenses ; iii) renforcer les capacités humaines et institutionnelles; et iv) lever les obstacles qui freinent le décollage de l'économie nationale.

34. Dans la mise en œuvre du DSRP II, le gouvernement accordera la priorité au : (i) développement des infrastructures de base (énergie et routes) pour surmonter l'enclavement de la RCA et son manque de compétitivité ; (ii) à la mise en œuvre de politiques de diversification de la production (à travers la mise en place des pôles de développement) ; et (iii) au renforcement des ressources humaines et des institutions.

35. Les efforts de mobilisation des ressources seront intensifiés en 2013. Pour sécuriser les recettes budgétaires un ajustement des prix des produits pétroliers a été mis en place mais n'a cependant pas permis d'éliminer la subvention à la consommation à travers la Taxe unique sur les produits pétroliers (TUPP) négative. Des ajustements [mensuels] réguliers des prix des produits pétroliers seront opérés afin d'assurer la répercussion effective à la pompe des prix d'achats sur les marchés internationaux pour éliminer la TUPP négative et de sauvegarder les recettes budgétisées attendues de la taxation des produits pétroliers. Une bonne application de la TVA sur les produits pétroliers sera respectée afin de sauvegarder l'intégrité de la TVA et des recettes provenant du secteur. Des mesures d'appui ciblées aux couches sociales les plus vulnérables seront mises en place afin d'atténuer les effets potentiellement néfastes d'une augmentation des prix de carburants sur celles-ci.

36. L'approfondissement des réformes en 2013 vont dans ce sens. Le Gouvernement a adopté avec l'appui de ses partenaires au développement une stratégie et un plan d'action des réformes des finances publiques qui s'intègre aux engagements du Gouvernement.

37. Pour améliorer la performance au niveau de la mobilisation des recettes propres, le gouvernement envisage de définir et de mettre en œuvre une politique exhaustive de réformes des régies financières. Une telle initiative devrait, en particulier, conduire à une réforme approfondie au niveau des services des impôts et une réorganisation de l'administration des douanes comme recommandé par les missions d'assistance technique du FMI. Au niveau de l'administration des impôts, avec l'assistance du FMI et de l'UE, la réforme sera axée sur une simplification du système de taxation des revenus, une taxation effective mais appropriée des petites entreprises, et un contrôle strict des dépenses liées à la collecte des taxes. Les aspects clés de cette réforme incluent : i) le développement des outils pour un meilleur suivi déclaratif et un meilleur contrôle des petites entreprises en vue d'améliorer la fiscalisation des contribuables; ii) le rapprochement systématique du fichier des contribuables immatriculés et les dossiers physiques des contribuables; iii) l'identification et la localisation systématique des contribuables sur le terrain; iv) la modernisation de l'applicatif SYSTEMIF (version 4) prévoyant des fonctionnalités qui permettent la recherche et le recoupement

d'informations ainsi que la mise à disposition de la DGID des programmes sources de l'applicatif; et v) le renforcement des capacités de vérificateurs en priorité et des agents de la DGID en général.

38. En ce qui concerne les services de douanes, la réforme se focalisera principalement sur la poursuite de la mise en œuvre du plan de modernisation de la douane réalisée avec le concours de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), la mise en place du centre de dédouanement de Beloko, et l'utilisation de deux scanners offerts par la Chine, la poursuite de la lutte contre la fraude, et le strict contrôle des exonérations.

39. Au niveau de la gestion des finances publiques, une priorisation des dépenses en faveur des secteurs sociaux et la réduction de la pauvreté sera poursuivie. Le gouvernement envisage par ailleurs de rationaliser et de simplifier la chaîne de la dépense et de rendre Gesco pleinement opérationnel d'ici juin 2013 en étendant ses fonctionnalités aux opérations du Trésor et en prenant en compte les recommandations de l'audit de la chaîne de la dépense, financé par l'UE en cours d'exécution. Le gouvernement a sollicité l'appui de l'UE pour la réalisation d'un audit sur la chaîne fonctionnelle et administrative de la dépense et l'appui du FMI pour la mise en œuvre des premières recommandations de la mission de février 2012 de son département des finances publiques. Sur la base de ces dernières, le gouvernement s'est doté d'un plan d'action qu'il entend suivre.

40. Au niveau du climat des affaires, son amélioration constitue un élément incontournable pour stimuler l'investissement privé indispensable au développement du pays. Le gouvernement renouera, de manière effective, le dialogue avec le secteur privé. Il mettra en place de manière effective une plateforme de dialogue destinée, dans un premier temps, à identifier les éléments de dysfonctionnement, en dynamisant le Cadre permanent de concertation (CPC) afin de formuler un ensemble de propositions visant à l'amélioration du climat des affaires. Par ailleurs, le gouvernement a décidé de procéder à une réévaluation des performances de la SODIF dont les actions semblent s'écarter de son mandat contractuel afin de déceler les éventuels écarts avec ce dernier pour une prise de décision. À moyen terme, le gouvernement entend créer un environnement propice aux affaires à travers le renforcement du système judiciaire et le cadre juridique, le système foncier, et la promotion de l'accès au financement. Il finalisera la révision de la Charte d'investissement et du Code du commerce et renforcera le rôle du Tribunal de commerce.

41. La lutte contre la corruption sera intensifiée, avec l'adoption d'un texte pour la protection des dénonciateurs en matière de corruption. Dans ce sens, il a été convenu que l'expert du PNUD puisse appuyer le Gouvernement dans l'élaboration de ce texte. En même temps, il est important de faire une analyse des insuffisances ainsi que des imperfections concernant la conformité à la Convention de l'ONU contre la corruption. Par ailleurs, en matière de passation des marchés publics, le Gouvernement s'engage à faire une revue de conformité des nouvelles procédures.

42. En matière d'application du nouveau code minier, le Gouvernement s'engage à appliquer systématiquement les nouvelles conventions standard aux nouveaux investisseurs.

43. Dans le souci de confirmer l'option de gestion rationnelle et durable des ressources forestières conformément aux dispositions du nouveau Code Forestier, le Gouvernement s'engage à poursuivre les réformes d'amélioration de la gouvernance du secteur pour permettre une augmentation de la contribution du secteur forestier à l'économie et aux recettes intérieures.

V. CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

44. Le programme sera exécuté par des structures existantes qui font preuve dans la gestion des programmes passée ; notamment les programmes soutenus par le FMI et la Banque Mondiale. Il s'agit notamment de la Cellule du Suivi des Réformes (CS-REF). Elles sont fédérées par un comité interministériel de pilotage composé des Ministres impliqués dans la mise en œuvre du programme.

45. Le cœur du dispositif institutionnel de la réforme des finances publiques demeure le Comité de pilotage de la réforme des finances publiques (CPR). Il est l'organe politique, d'orientations stratégiques, d'arbitrage et du suivi de la mise en œuvre de la stratégie de réforme des finances publiques. Le Comité de pilotage est présidé par le Ministre chargé des Finances ou son représentant. Il est créé par décision du Ministre chargé des Finances. L'encrage de la réforme des finances publiques est assuré par représentant du Secrétariat Technique National du DSRP au Comité de pilotage de la réforme des finances publiques. Le Comité de pilotage est composé des responsables des

structures de mise en œuvre des plans d'action (Ministère des Finances et du Budget, Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, Cour des Comptes, Inspection Générale d'État, Autorité de Régulation des Marchés Publics), d'un représentant de la Société Civile et des représentants des partenaires techniques et financiers.

VI. CONCLUSION

46. La performance de ce programme sera mesurée à travers une amélioration de la gestion des finances publiques sur le plan budgétaire et comptable, mais aussi avec le contrôle par le Parlement de l'exécution du Budget de l'État. Une plus grande efficacité dans la gestion des dépenses publiques et un accroissement des recettes intérieures seront nécessaires pour assurer une livraison effective des services de base aux populations. La performance du programme sera également mesurée à travers une amélioration de la traçabilité et vérification de la légalité de la production du bois qui rendra le secteur forestier plus productif; une plus grande transparence dans la gestion des recettes minières ; et une réduction des couts relatifs à la création d'entreprise et aux mutations d'immeubles bâtis et non-bâtis.

47. Le Gouvernement attache une importance à la production régulière des rapports d'exécution du Budget, du TOFE et de la production annuelle du compte de gestion et du compte administratif à soumettre à la revue de la Cour des Comptes. Le gouvernement est déterminé à renforcer la bonne gouvernance et promouvoir l'utilisation efficiente des ressources publiques. Dans un souci de transparence nous poursuivrons l'intégration de tous les comptes de l'État dans le CUT, notamment les paiements de bonus sur l'exploitation des ressources naturelles en conformité avec l'ITIE et les licences des compagnies de téléphonie mobile. Nous nous engageons à intégrer toutes les ressources exceptionnelles dans le Budget de l'État en vue de respecter l'unicité de caisse et la transparence budgétaire. Enfin nous nous emploierons à améliorer l'environnement des affaires et des investissements afin d'attirer de nouveaux grands projets d'investissement et de favoriser la création d'emplois pour nos populations. Nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts dans le sens d'une meilleure communication avec le secteur privé et à veiller à l'application judicieuse de la législation en matière d'imposition et d'investissement ainsi que des dispositions régissant l'activité économique.

Abdou Karin MECKASSOUA
Ministre d'État à l'Économie et au Plan, p.i.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Programme d'Appui aux Réformes Économiques – Phase III (PARE III)
MATRICE DE MESURES DU PROGRAMME

SD : Sources Données; IR : Institution Responsable ;

(*) Condition préalable à la présentation au Conseil d'Administration ; (**) Mesure préalable au décaissement de la seconde tranche

Objectifs	Actions	Mesures / Tranche 1 2012	Mesures/ Tranche 2 2013	Indicateurs ciblés d'extrants	Indicateurs ciblés d'effets	Sources des données						
COMPOSANTE 1 : Renforcement de la Gestion des Finances Publiques												
I-a. Amélioration de la qualité de la préparation et de l'exécution budgétaires	Renforcement du processus participatif dans la préparation budgétaire	Étendre les pré-conférences budgétaires à 18 départements ministériels pour la LF 2013		Les pré-conférences budgétaires sont menées dans 18 départements ministériels (sur 36) dans le cadre de la préparation de la LF2012 durant l'année 2011 (10 pré-conférences faites pour le Budget de 2011)	La proportion des dépenses budgétaires non réparties dans le Budget (%) <table><tr><td>2011</td><td>2012</td><td>2013</td></tr><tr><td>24,9</td><td>20,5</td><td>18,8</td></tr></table>	2011	2012	2013	24,9	20,5	18,8	
		2011	2012	2013								
	24,9	20,5	18,8									
		Étendre les pré-conférences budgétaires à 22 départements ministériels pour le Projet de la LF 2014	Les pré conférences budgétaires sont menées dans 22 départements ministériels (sur 36) dans le cadre de la préparation du Budget de 2014 durant l'année 2013 (10 pré-conférences faites pour le Budget de 2011 et 14 pour le Budget 2012)									
Renforcement du suivi de l'exécution budgétaire	Extension du logiciel GES'CO aux 4 ministères clés		Quatre ministères clés connectés au logiciel GES'CO en 2012	Le Budget est exécuté dans le respect des procédures et plafonds fixés								
		Extension du logiciel GES'CO aux 4 autres ministères clés, y compris ministères sectoriels	Huit ministères clés connectés au logiciel GES'CO, y compris les ministères sectoriels									
	Production du plan annuel mensualisé de trésorerie		Plan de trésorerie annuel est disponible dès juin 2012									
	Élaboration d'un manuel		Le manuel de procédures	Écart entre dépenses								

Objectifs	Actions	Mesures / Tranche 1 2012	Mesures/ Tranche 2 2013	Indicateurs ciblés d'extrants	Indicateurs ciblés d'effets	Sources des données
		de procédures d'exécution budgétaire		d'exécution budgétaire est validé avant la fin 2012	réelles par rapport aux dépenses initialement approuvées (en % des dépenses approuvées) passe de plus de 40% en 2010 à moins de 30% en 2012 [Pi-1 du PEFA y afférent passe de D en 2009 à C en 2012]	
			Transmission / publication dans les délais les comptes administratifs et de gestion 2009 et 2010 à la Cour des Comptes	Lois de Règlement 2009 et 2010 présentées avec le Projet de Loi des Finances 2013 au Parlement		
		Régularisation des dépenses à charge du Trésor (basées sur les procédures d'exécution exceptionnelles) dans un délai maximum de 15 jours	Régularisation des dépenses à charge du Trésor (basées sur les procédures d'exécution exceptionnelles) dans un délai maximum de 7 jours	Les dépenses à charge du Trésor (basées sur les procédures d'exécution exceptionnelles) sont régularisées dans un délai maximum de 7 jours à partir de 2013		
I-b. Amélioration de la mobilisation des ressources internes	<i>Élargissement de l'assiette fiscale et, renforcement du civisme fiscal et lutte contre la fraude</i>		Simplification de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) à travers la mise en place d'un impôt progressif selon les tranches des revenus	Le nouveau système d'impôt sur le revenu des personnes physiques (impôt progressif selon les tranches des revenus) est mis en place pour la Loi de Finances 2013	Le taux de pression fiscale passe de 10,7% du PIB en 2010 à plus de 11% en 2012	
			Mise à jour et sécurisation du Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF) unique	Le NIF est mis à jour et sécurisé en mars 2013		
			Mise à jour du Code Général des Impôts	Code Général des Impôts est mis à jour avant la fin 2013	Les recettes intérieures collectées par rapport aux estimations de recettes budgétisées passent de 90% en 2010 à 95% en 2012 [Indicateur Pi-3 du PEFA y afférent passe de C en 2009 à C+ en 2013]	

Objectifs	Actions	Mesures / Tranche 1 2012	Mesures/ Tranche 2 2013	Indicateurs ciblés d'extrants	Indicateurs ciblés d'effets	Sources des données
COMPOSANTE II : Amélioration de l'environnement des affaires et renforcement de la gouvernance dans les secteurs productifs						
II-a. Amélioration de l'environnement des affaires et promotion de l'investissement privé	Renforcement du cadre institutionnel de concertation Public-Privé	Opérationnalisation du Cadre de Concertation Public-Privé (CPC)		Procès-verbaux des réunions trimestrielles	Des réformes sont adoptées par le Gouvernement pour améliorer le climat des affaires dans au moins trois domaines prioritaires (création d'entreprises, foncier et accès au crédit) parmi les six domaines identifiés du Doing Business identifiés avant la fin 2012	
		Modernisation du RCCM en conformité avec les normes de l'OHADA		Arrête fixant le cadre institutionnel de modernisation du RCCM est signé au plus tard décembre 2012		
		Modernisation et simplification de la réglementation de l'obtention de permis de construire		Rapport d'inventaire et mesures de modernisation et simplification disponibles		
		Préparation de la mise en conformité de la législation nationale avec les normes de l'OHADA		Le rapport d'état lieu des textes réglementaires et légaux nécessitant la mise en conformité avec les normes OHADA est produit.		
	Promotion de l'investissement privé	Adoption par le Parlement de la Charte Nationale de l'Investissement avant juin 2012		La Charte Nationale de l'Investissement est adoptée par le Parlement avant la fin 2012	Taux d'investissement privé par rapport au PIB de 8,4% en 2011 à 10,0% en 2013	
II-b. Amélioration de la gouvernance des secteurs productifs	Renforcement de la transparence dans la gestion du secteur extractif	Extension du périmètre des rapports ITIE au secteur forestier et participation représentative de la société civile au comité national de l'ITIE	(i) Nombre de secteurs couverts par l'ITIE (i) Nombre de représentants de la société civile qui participent activement au comité national	Les Rapports ITIE couvrent uniquement le secteur minier 5/9 des membres participent effectivement au comité national ITIE	Le 4ième rapport ITIE-RCA couvre le secteur minier et forestier et publié avant fin 2013 9/9 des représentants de la société civile participent activement	Rapport disponible sur le site du Conseil National de l'ITIE Le prochain rapport de validation ITIE ou appréciation du secrétariat international de l'ITIE
	Amélioration la gouvernance du secteur forestier	Adoption par le Parlement de la loi portant création de		Projet de loi adopté avant la mi-2013	Contribution du secteur à l'économie passe de 3% du PIB en 2010 à plus de	

Objectifs	Actions	Mesures / Tranche 1 2012	Mesures/ Tranche 2 2013	Indicateurs ciblés d'extrants	Indicateurs ciblés d'effets	Sources des données
		l'Agence autonome de gestion des ressources forestières			3,5% du PIB en 2013	

Note sur les relations avec le FMI

La RCA est membre du FMI depuis le 10 juillet 1963. Sa quote-part est actuellement de 55,70 millions de DTS. En août 2010, le Conseil d'administration du FMI a approuvé la sixième et dernière revue du programme économique de la RCA soutenue à travers la Facilité élargie au crédit (FEC) pour 2007-2010. Ce programme a été le premier que la RCA a mené à son terme depuis qu'elle est membre du FMI.

Lors de l'examen du rapport relatif aux Consultations au titre de l'Article IV sur l'évolution économique et financière du pays en janvier 2012, le Conseil d'administration du FMI a, tout en regrettant les dérapages budgétaires et les problèmes sous-jacents de gouvernance survenus en 2010 et au début 2011, salué la résilience de l'économie centrafricaine face à la crise mondiale, et les mesures adoptées pour rétablir la discipline budgétaire et accroître la transparence dans l'utilisation des fonds publics. Cette performance a ouvert la voie la possibilité de conclure un accord sur un nouveau programme susceptible d'être soutenu par la FEC du FMI.

Une mission du FMI a séjourné en RCA du 04 au 19 avril 2012 pour conduire des discussions pour l'élaboration d'un programme triennal qui pourrait être appuyé par le FMI au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC). Les discussions ont porté principalement sur le programme économique du Gouvernement qui vise (i) à consolider la stabilité du cadre macroéconomique, (2) augmenter les ressources budgétaires, (3) renforcer les capacités afin de pouvoir mettre en œuvre les politiques économiques, et (4) éliminer les obstacles à une croissance forte et durable indispensable à la réduction de la pauvreté.

Le Gouvernement et le FMI ont poursuivi les discussions à Washington en marge des réunions de printemps d'Avril 2012 en vue de parvenir à un accord sur le mémorandum de politique économique et financière du gouvernement qui servirait de base à une requête pour un programme appuyé par la FEC.

Le nouveau programme en cours de discussion fera suite au programme de 2010 appuyé par la Facilité élargie au crédit (FEC) accordée au pays pour la période 2007-2010 dont la dernière revue (Août 2010) était satisfaisante.

**Principaux indicateurs macro-économiques et
Financiers 2009-2013**

	2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	<i>Variation annuelle sauf indication contraire</i>					
Revenu national et Prix						
PIB à prix constant	1,7	3,0	3,3	4,1	4,2	5,9
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	3,5	1,5	1,2	6,8	1,6	2,3
Monnaie et Crédit						
Avoirs intérieurs nets	6,1	30,1	13,2	6,9	0,2	4,1
Crédit intérieur	-11,8	27,9	21,3	4,2	0,2	4,1
Masse monétaire au sens large	13,7	14,2	15,0	13,8	2,6	7,7
Secteur extérieur						
Exportations, fab (en dollar E.U)	-12,4	13,2	44,2	2,8	5,7	9,7
Importations, fab (en dollar E.U)	-9,7	12,6	4,8	8,0	8,8	7,1
Terme de l'échange	40,8	-5,1	4,9	-3,3	2,3	5,7
	<i>En % du PIB sauf indication contraire</i>					
Épargne et Investissements						
Épargne nationale brute	5,0	5,2	4,9	7,3	9,8	10,9
Dont Transferts officiels courants	1,7	1,4	0,0	1,0	1,6	1,6
Épargne intérieure brute	1,4	1,3	2,1	3,1	5,0	6,2
Administration publique	0,0	-0,7	-0,7	1,3	1,2	1,6
Secteur privé	1,4	2,0	2,8	1,8	3,8	4,6
Investissement brut	13,2	15,1	12,4	14,1	15,7	16,2
Administration publique	4,9	6,8	4,0	5,3	6,5	6,5
Secteur privé	8,2	8,2	8,4	8,8	9,3	9,7
Transferts courants et revenus des facteurs	3,6	3,9	2,8	4,2	4,8	4,7
Solde extérieur courant	-8,1	-9,9	-7,5	-6,8	-6,0	-5,3
Solde global de la balance des paiements	3,2	-0,1	-0,6	-0,2	0,4	0,3
Opérations financières de l'État						
Recettes totales	16,1	17,9	13,3	16,0	17,0	17,4
Dépenses totales	-16,2	-22,8	-15,7	-15,4	-17,0	-17,1
Solde budgétaire global (base engagement)						
Dons exclus	-5,4	-7,7	-4,9	-4,1	-5,4	-5,0
Dons inclus	-0,1	-1,4	-2,4	0,6	0,0	0,3
VAN de la dette publique extérieure et garantie	7,5	13,6	16,5	14,3	13,2	11,9
Dette du secteur public**	35,2	37,5	41,9	37,0	33,5	29,4
dont dette intérieure	20,3	21,2	21,9	19,9	17,5	15,0
Réserves extérieures officielles brutes						
En millions de dollars	146,5	126,5	113,9	125,7	138,2	146,4
En mois d'importations	3,3	3,1	2,6	2,7	2,8	2,8
<u>Pour mémoire :</u>						
PIB nominal (en milliards de FCFA)						
Taux de change (moyenne FCFA/Dollar EU)	936	984	1 036	1 123	1 193	1 296
	472,2	495,3	471,9	...	...	...

Source : Gouvernement Centrafricain et estimations des Services du FMI (Avril 2012)

*Les données de 2012, 2013, et 2014 sont des **projections**. ** 80,3% du PIB en 2008